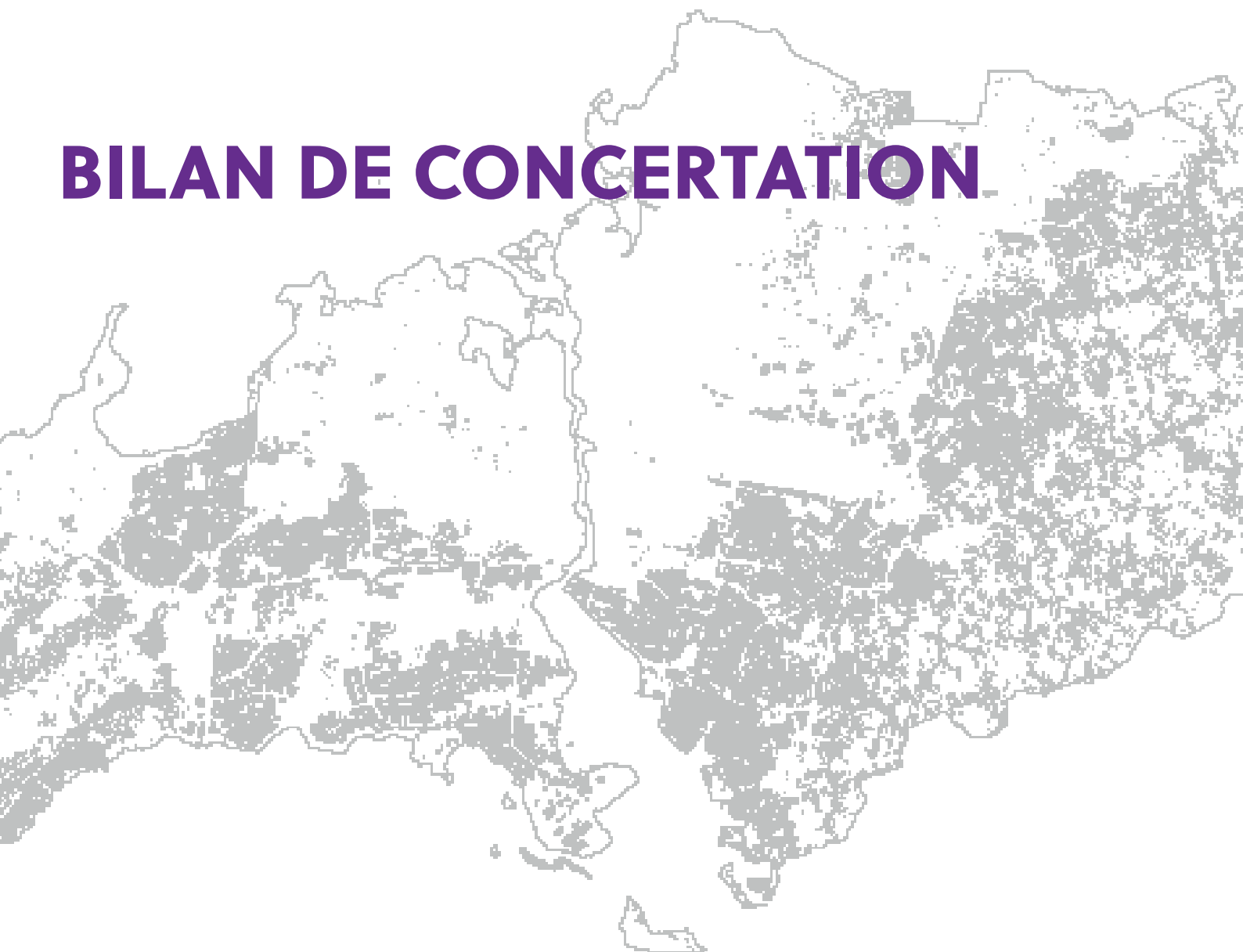


SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CAP EXCELLENCE

BILAN DE CONCERTATION



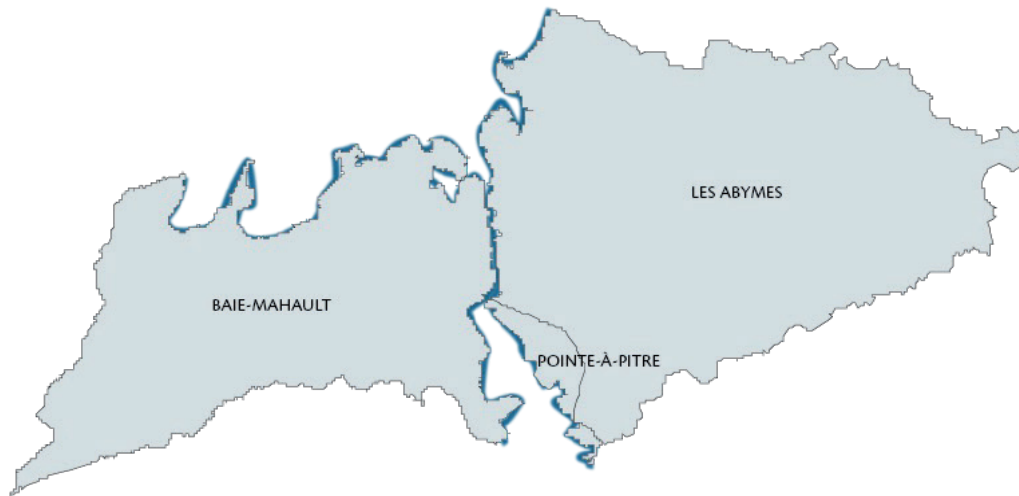
SOMMAIRE

I. EN GUISE D'INTRODUCTION	3
1.1 PRÉSENTATION DE CAP EXCELLENCE	3
1.2 LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DE CAP EXCELLENCE	4
1.3 ENJEUX ET OBJECTIFS DE LA CONCERTATION DU SCOT	7
II. RAPPEL DU CADRE DE LA CONCERTATION	9
2.1 CADRE JURIDIQUE DE LA CONCERTATION	9
2.2 PRINCIPES CLÉS DE LA CONCERTATION	12
2.3 TECHNIQUES DE CONCERTATION	13
III. ORGANISATION DE LA CONCERTATION	14
3.1 L'ÉQUIPE DE CONCERTATION DE CAP EXCELLENCE	14
3.2 LA COMMUNICATION DÉDIÉE À LA CONCERTATION	14
IV. MODALITÉS DE CONCERTATION	17
4.1 INFORMATIONS PAR VOIE DE PRESSE ET RADIO	17
4.2 INFORMATIONS PAR INTERNET	18
4.3 CONTRIBUTIONS ÉCRITES	21
4.4 RÉUNIONS THÉMATIQUES	22
4.5 RÉUNIONS PUBLIQUES	23
4.6 SÉMINAIRES, GROUPES ET ATELIERS THÉMATIQUES ÉLUS	24
4.7 RÉUNIONS DE TRAVAIL PPA	25
V. CONTRIBUTIONS COLLECTÉES ET INTÉGRÉES AU SCHÉMA	38
5.1 CONTRIBUTIONS PAR VOIE DE PRESSE ET RADIO	38
5.2 CONTRIBUTIONS PAR INTERNET	38
5.3 CONTRIBUTIONS ÉCRITES	39
5.4 RÉUNIONS THÉMATIQUES	41
5.5 RÉUNIONS PUBLIQUES	42
5.6 SÉMINAIRES, GROUPES ET ATELIERS THÉMATIQUES ÉLUS	67
5.7 RÉUNIONS DE TRAVAIL PPA	75

I. EN GUISE D'INTRODUCTION

1.1 PRÉSENTATION DE CAP EXCELLENCE

La communauté d'agglomération Cap Excellence est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), créé le 1er janvier 2009, regroupant les communes des Abymes, de Pointe-à-Pitre et de Baie-Mahault. Ces communes s'associent au sein d'un espace de solidarité, en vue d'élaborer et conduire ensemble un projet commun de développement urbain et d'aménagement de leur territoire, selon l'article L.5216-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T).



Les prérogatives de la Communauté d'Agglomération lui sont attribuées par la loi dans des domaines de compétences bien définies. Elle est pourvue de compétences obligatoires, de compétences optionnelles et de compétences facultatives.

Depuis la modification de ses statuts, en mars 2017, la communauté d'agglomération est pourvue de six compétences obligatoires, en application de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, la loi NOTRÉ.

Cap Excellence exerce de plein droit en lieu et place des communes membres les **compétences obligatoires** suivantes :

- Développement économique
- Aménagement de l'espace communautaire
- Equilibre social de l'habitat
- Politique de la ville dans la communauté
- Accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés.

En application des dispositions de l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la communauté d'agglomération Cap Excellence exerce, en lieu et place des communes, les **compétences facultatives** suivantes :

- Etudes et actions de sensibilisation en matière de lutte contre les pollutions environnementales et la prolifération des nuisibles ;
- Lutte contre le réchauffement climatique ;
- Etudes et actions de sensibilisation en matière de protection et valorisation des espaces naturels, paysage et de la biodiversité.

Aux compétences obligatoires et facultatives de la communauté d'agglomération, s'ajoutent des **compétences optionnelles** qu'elle exerce en lieu et place des communes. Ces compétences, transférées par le Conseil Communautaire de Cap Excellence, sont les suivantes :

- La création ou l'aménagement et l'entretien de voiries ainsi que la création ou l'aménagement et la gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire ;
- L'assainissement des eaux usées ;
- L'eau ;
- La protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ;
- Lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.
- La construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

1.2 LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DE CAP EXCELLENCE

Comme le rappelle la documentation officielle du Ministère de la Transition Ecologique sur le sujet, le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine, dans le cadre d'un projet d'aménagement stratégique (PAS).

Les schémas de cohérence territoriale (SCoT) sont des documents de planification stratégique à long terme (environ 20 ans) créés par la loi solidarité et renouvellement urbains (SRU) en décembre 2000, dont le périmètre et le contenu ont été revus par l'ordonnance du 17 juin 2020 de modernisation des SCoT, afin d'être adaptés aux enjeux contemporains.

Le périmètre du SCoT doit tendre aujourd'hui vers l'échelle d'une aire urbaine, d'un grand bassin de vie ou d'un bassin d'emploi, cette inflexion vers le bassin d'emploi est ainsi affichée clairement dans le SCoT rénové, ainsi que la prise en compte du bassin de mobilité. Le SCoT est piloté par un syndicat mixte, un pôle d'équilibre territorial et rural (PETR), un pôle métropolitain, un parc naturel régional, ou un EPCI.

Le SCoT est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial, d'environnement, dont celles de la biodiversité, de l'énergie et du climat...

Il permet d'établir un projet de territoire qui anticipe les conséquences du dérèglement climatique, et les transitions écologique, énergétique, démographique, numérique...

Le SCoT est chargé d'intégrer les documents de planification supérieurs (SDAGE, SAGE, SRCE, SRADDET/SAR) et devient ainsi le document pivot : on parle de SCoT intégrateur, ce qui permet aux PLU/PLUi et cartes communales de ne se référer juridiquement qu'à lui.

À l'échelle intercommunale locale, il assure ainsi la cohérence des documents sectoriels intercommunaux (PLH, PDU), des plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi) ou communaux (PLU) et des cartes communales qui doivent tous être compatibles avec les orientations du SCoT.

Suite à la publication de l'ordonnance de modernisation des SCoT, le document se compose depuis avril 2021 de deux parties principales, plus des annexes, au lieu de trois auparavant, jouant chacune un rôle dans l'élaboration de cette vision stratégique d'un territoire. Sa composition est la suivante :

1. Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), qui remplace désormais le projet d'aménagement et de développement durables (PADD). Il permet aux élus de se projeter dans le temps long à travers la spatialisation d'un projet politique stratégique et prospectif à l'horizon de 20 ans. Il s'assure du respect des équilibres locaux et de la mise en valeur de l'ensemble du territoire par une complémentarité entre développement de l'urbanisation, système de mobilités et espaces à préserver.

2. Le document d'orientation et d'objectifs (DOO) qui définit des orientations localisées et parfois chiffrées autour de 3 grands thèmes : développement économique, agricole et commerce / logement, mobilités, équipements et services / transitions écologique et énergétique, préservation des ressources naturelles. Le DOO fixe des orientations applicables aux projets soumis à autorisation d'exploitation commerciale, au travers de son document d'aménagement artisanal, commercial et logistique (DAACL).

3. Des annexes, dans lesquelles sont repris les principaux chapitres de l'ancien rapport de présentation : diagnostic du territoire, évaluation environnementale, justification des choix, analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers

L'initiative d'élaboration des SCoT appartient aux élus des structures intercommunales compétentes dès la recherche du périmètre, publié ensuite par le préfet. Les élus sont responsables de l'élaboration du document, l'approuvent par délibération de l'établissement public compétent, en assurent le suivi et décident de sa mise en révision.

Ainsi le Conseil Communautaire du 13 février 2015 a adopté la décision d'élaborer un Schéma de Cohérence Territoriale, dans les termes suivants :

Considérant le rapport du Président ;

Le schéma de cohérence territoriale s'étend au périmètre de CAP Excellence, soit aux villes de Pointe-à-Pitre, Aymes et Baie-Mahault. Il constitue le périmètre d'intervention, comptant une population résidente de 105 212 habitants pour une superficie de 12 993 Hectares. Les études qui devront être réalisées dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) pourront également concerner l'aire d'influence de l'EPCI, soit notamment les villes de Gosier, Lamentin et Petit-Bourg.

Les objectifs du SCoT :

- Mieux organiser l'interface entre les espaces urbains et les espaces maritimes (paysage extraordinaire, potentiels d'animation des accostages, promenades, sentier du littoral, activités à développer...);
- Qualifier les entités paysagères dans un souci de lutte contre l'étalement urbain;
- Valoriser les entrées de ville et le patrimoine bâti;
- Equilibrer les flux à l'échelle de tout le bassin de vie (NPNRU, déplacement, habitat...);
- Equilibrer les espaces (zone économique, habitat, activités...);
- Articuler les déplacements en y intégrant les enjeux de solidarité territoriale;
- Organiser les liens et interconnexions avec les équipements structurants (port, aéroport, centre hospitalier universitaire, université...);
- Favoriser les liaisons internes à l'agglomération avec un maillage à partir d'un réseau de transport central pour la desserte des zones périphériques et rurales;
- Permettre d'inverser la courbe démographique, en améliorant l'attractivité territoriale, en développant l'offre en matière d'habitat, en favorisant le développement économique et culturel, en préservant et en mettant en valeur les paysages, (mutualisation en terme de maîtrise de l'énergie et développement des ENR);
- Renforcer l'attractivité de la partie centrale de l'agglomération, concernant notamment sa diversification résidentielle;
- Favoriser une stratégie de développement touristique durable;
- Répondre aux enjeux d'adaptation au changement climatique; (développement des modes doux, réduction des déplacements...);
- Articuler les volets sociaux, culturels, sportifs et de santé figurant notamment dans le Contrat de Ville ;
- Favoriser la biodiversité en ville et garantir le maintien et le développement des continuités écologiques (trame verte et bleue...);
- Favoriser un cadre de vie de qualité pour tous les habitants;
- Favoriser la lutte contre les nuisances visuelles (affichage publicitaire, lignes électriques,...) et sonores

Figure 1 : Extrait de la délibération du conseil communautaire du 13 février 2015

Au début de l'élaboration du SCoT, les élus ont délibéré sur les modalités de la concertation associant les habitants pendant toute la durée de la procédure. Les modalités de la concertation relative au SCoT de Cap Excellence sont rappelées à la section suivante.

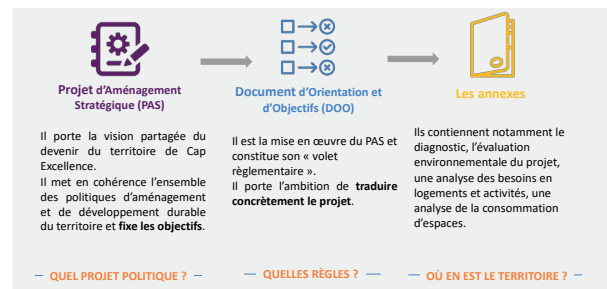
La définition du SCoT

Schéma de Cohérence Territoriale

- Un **document d'urbanisme** qui définit l'organisation du territoire
- Un **document de planification** qui fixe les grandes orientations pour l'aménagement et le développement du territoire pour les 20 prochaines années
- Un **document de prospective** qui assure la cohérence entre les nombreuses politiques publiques



La composition du SCoT



Nous sommes ici

Réunion publique DOO – 30 avril 2025

Réunion publique DOO – 30 avril 2025

Figure 2: Diapositives de présentation du SCoT présentées en réunion publique

1.3 ENJEUX ET OBJECTIFS DE LA CONCERTATION DU SCOT

La stratégie de concertation mise en œuvre vise à associer activement le public et les associations du territoire à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de Cap Excellence (SCoT). Cette stratégie se décline autour des objectifs suivants :

- Permettre à la population d'appréhender correctement la situation et les enjeux de développement et de cohérence territoriale de l'agglomération ;
- Permettre à la population d'apporter sa contribution à la démarche, en d'autres termes de formuler des observations, de donner leur perception sur le devenir du territoire communautaire ;
- Amener la population à adhérer pleinement aux orientations qui prises, en d'autres termes, anticiper les éventuelles levées de bouclier, et désamorcer les possibles contestations.

4 catégories d'acteurs ont été consultées lors de l'élaboration du SCoT :

- Les habitants et les usagers de l'agglomération (**le public**) ;
- Les associations** intervenant sur le territoire communautaire ;
- Les élus** de l'EPCI et de ses villes membres ;
- Les personnes publiques associées** (PPA).

Des modalités de concertation différenciées ont été mises en place pour chacune de ces cibles. Conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme (article L103-4) et des délibérations du Conseil Communautaire de Cap Excellence, sont restituées en priorité, dans le présent bilan, les actions de concertation organisées en direction du public et des associations, ainsi que les contributions collectées dans ce cadre.

Compte tenu de la portée décisionnaire de leurs contributions et de leurs arbitrages, en amont et en aval de la concertation, les élus communautaires et communaux ont été eux-aussi consultés à chacune des phases d'élaboration du SCoT. De même, la concertation des personnes publiques associées a permis de porter des éclairages utiles sur des thèmes particuliers du SCoT ; les temps d'échanges et les séances de travail organisés avec ces deux catégories d'acteurs sont également intégrés au bilan.

LE PUBLIC

Le public – vocable large qui intègre les résidents et les usagers de l'agglomération – est sans conteste le principal acteur de la concertation qui a été conduite. Vivant leur quartier, leur ville et leur agglomération au quotidien, ils en ont l'« expertise d'usage ». L'EPCI Cap Excellence a fait le choix d'apporter un intérêt tout particulier à la parole et aux contributions des habitants, notamment parce qu'ils seront les principaux acteurs impactés par les dispositions du schéma.

LES ÉLUS COMMUNAUX ET COMMUNAUTAIRES

Cap Excellence a souhaité associer les élus très tôt à la démarche d'élaboration de son SCoT ; cette sollicitation était adressée en premier lieu aux élus communautaires, mais était également ouverte aux élus communaux des trois villes membres de l'EPCI. Ces différentes rencontres ont contribué à acculturer les élus à la démarche SCoT et à collecter la vision politique qui sous-tend cette recherche de cohérence territoriale au sein de l'agglomération. Ces échanges spécifiques avec les élus ont ainsi pu préparer les travaux et les délibérations du Conseil Communautaire de Cap Excellence sur le SCoT.

LES ASSOCIATIONS

La concertation des associations, qui contribuent à l'animation du territoire au quotidien, représentait une opportunité de croiser les regards sur le devenir du territoire et de trouver de puissants relais auprès des habitants non directement touchés par la démarche de concertation. Malheureusement, comme explicité dans le présent bilan, les contributions des acteurs associatifs ont été très limitées tout au long des phases d'élaboration du schéma.

LES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES

Les personnes publiques associées (PPA) ont joué un rôle central dans le processus d'élaboration du SCoT ; que ce soit dans le cadre d'échanges bilatéraux ou des instances de suivi et de pilotage de l'élaboration du schéma (COTECH, COFIL), les services de l'Etat – au premier rang desquels la DEAL – les collectivités majeures (Région et Département), les villes membres, les villes et les EPCI limitrophes de Cap Excellence, ont pu alimenter utilement les travaux et participer de la validation de chacune des phases d'élaboration.

II. RAPPEL DU CADRE DE LA CONCERTATION

2.1 CADRE JURIDIQUE DE LA CONCERTATION

Rappel des obligations de concertation pour l'élaboration des schémas de cohérence territoriaux (SCoT)

Les obligations de concertation pour l'élaboration des schémas de cohérence territoriaux sont inscrites aux articles L103-2 à L103-6 du Code l'Urbanisme, en particulier dans les articles L103-2 et L103-3.

Organisation de la concertation

L'article L.103-2 du Code de l'urbanisme dispose que l'élaboration du SCoT fait l'objet d'une "concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées ».

- La concertation publique a pour objectif de **présenter** et de **dialoguer** à chaque étape du projet avec le grand public, elle constitue un **enjeu de démocratie locale**.



excellence organise, à chaque étape de l'élaboration du SCoT, des cycles de réunions publiques.



Réunion publique DOO – 30 avril 2025

2

Figure 3 : Diapositive projetée en réunion publique rappelant le cadre légal, l'objectif et l'organisation de la concertation dans le cadre du SCoT

La Communauté d'Agglomération de Cap Excellence a prescrit l'élaboration de son Schéma de Cohérence Territoriale par délibération en date du 13 février 2015.

Les modalités de concertation sont alors précisées :

- > Information par voie de presse écrite et radio :** des informations régulières relatives à l'avancement de la procédure d'élaboration et aux éléments du projet de SCoT seront communiquées à la population par les voies de presse habituelles ainsi que par les bulletins d'information de la Communauté d'Agglomération et des communes membres ;
- > Information par internet :** des informations relatives à l'avancement de la procédure d'élaboration et aux éléments du projet de SCoT seront mises à disposition sur le site internet de Cap Excellence ;
- > Contributions écrites :** la population pourra faire valoir toutes contributions écrites en les adressant à Monsieur le Président de Cap Excellence ou en les inscrivant sur un registre de concertation à sa disposition au siège de l'EPCI ;
- > Réunion thématique :** les associations locales qui se seront fait connaître auprès de Cap Excellence seront invitées à des réunions relatives aux aspects thématiques du projet de SCoT en rapport avec leur objet associatif ;
- > Réunions publiques :** des réunions publiques (deux réunions par phase et par ville) seront organisées dans chacune des communes membres de la Communauté d'Agglomération à chaque phase du projet (diagnostic, grandes orientations, leviers d'action).

RAPPEL DES MODALITÉS DE LA CONCERTATION DÉFINIES DANS LES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRES

Figure 4: Extrait des modalités de concertation affichées sur le site internet du SCoT de Cap Excellence

Le 28 mai 2021, les élus communautaires réunis en Conseil, adoptent une seconde délibération qui adapte les modalités de concertation pour tenir compte des restrictions imposées durant la pandémie du covid.

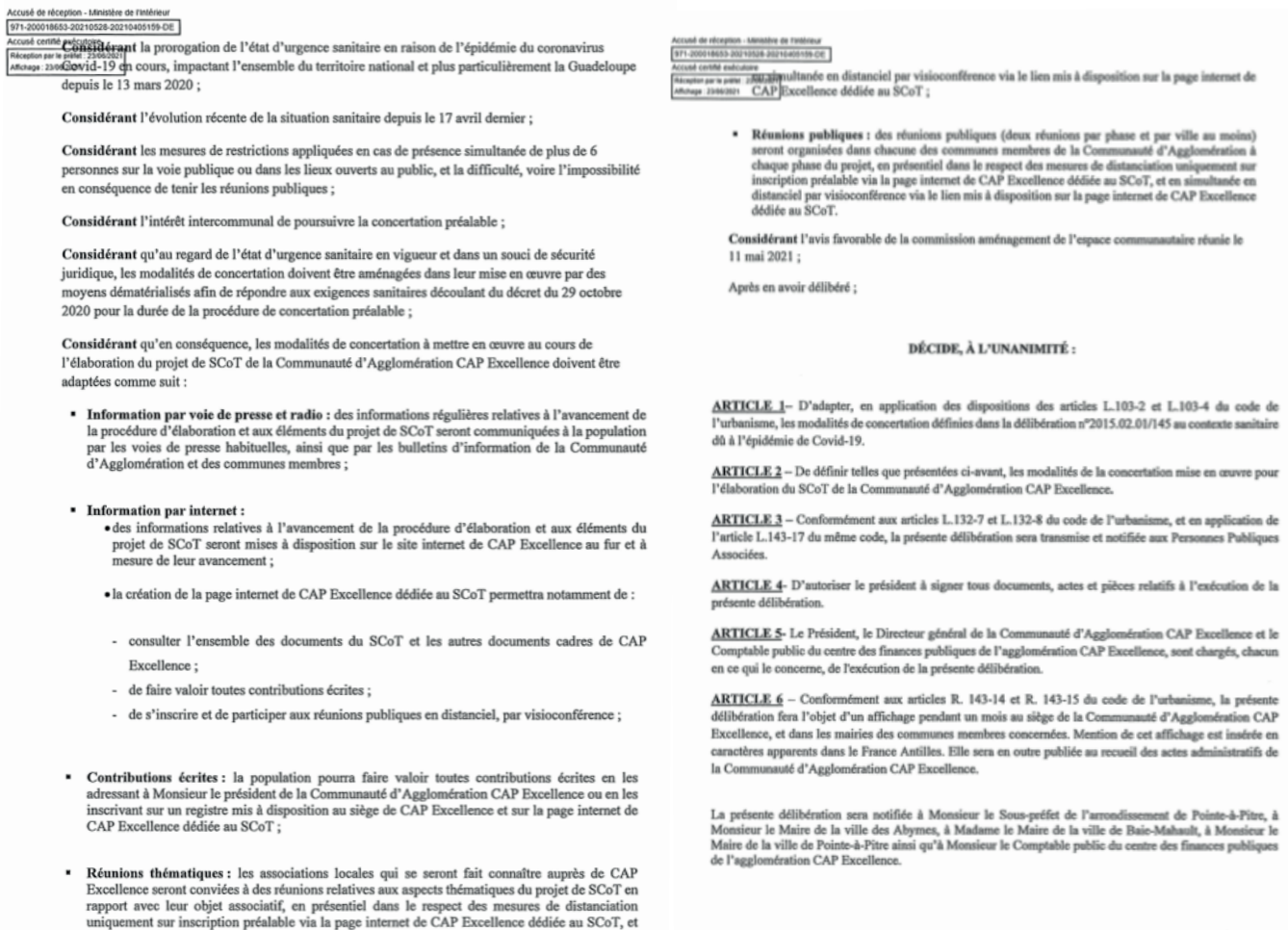


Figure 5: Extrait de la délibération du 28 mai 2021

Les adaptations les plus significatives inscrites dans cette délibération portent sur :

- La création de la page internet de Cap Excellence dédiée au SCoT permettant au public de consulter l'ensemble des documents du SCoT et les autres documents cadres de Cap Excellence, de faire valoir toutes les contributions écrites, et de s'inscrire et de participer aux réunions publiques en distanciel, par visioconférence ;
- Le respect des règles de distanciation sociale pour les réunions thématiques et publiques en présentiel et la possibilité d'y participer en distanciel, par visioconférence.

Enfin, la délibération du Conseil Communautaire du 11 avril 2025 acte la fin de l'état d'urgence sanitaire et le retour à la normale des activités de concertation. Elle abroge les dispositions de la délibération du 28 mai 2021 et souligne de nouveau l'importance de la concertation dans l'élaboration du schéma de cohérence territoriale.

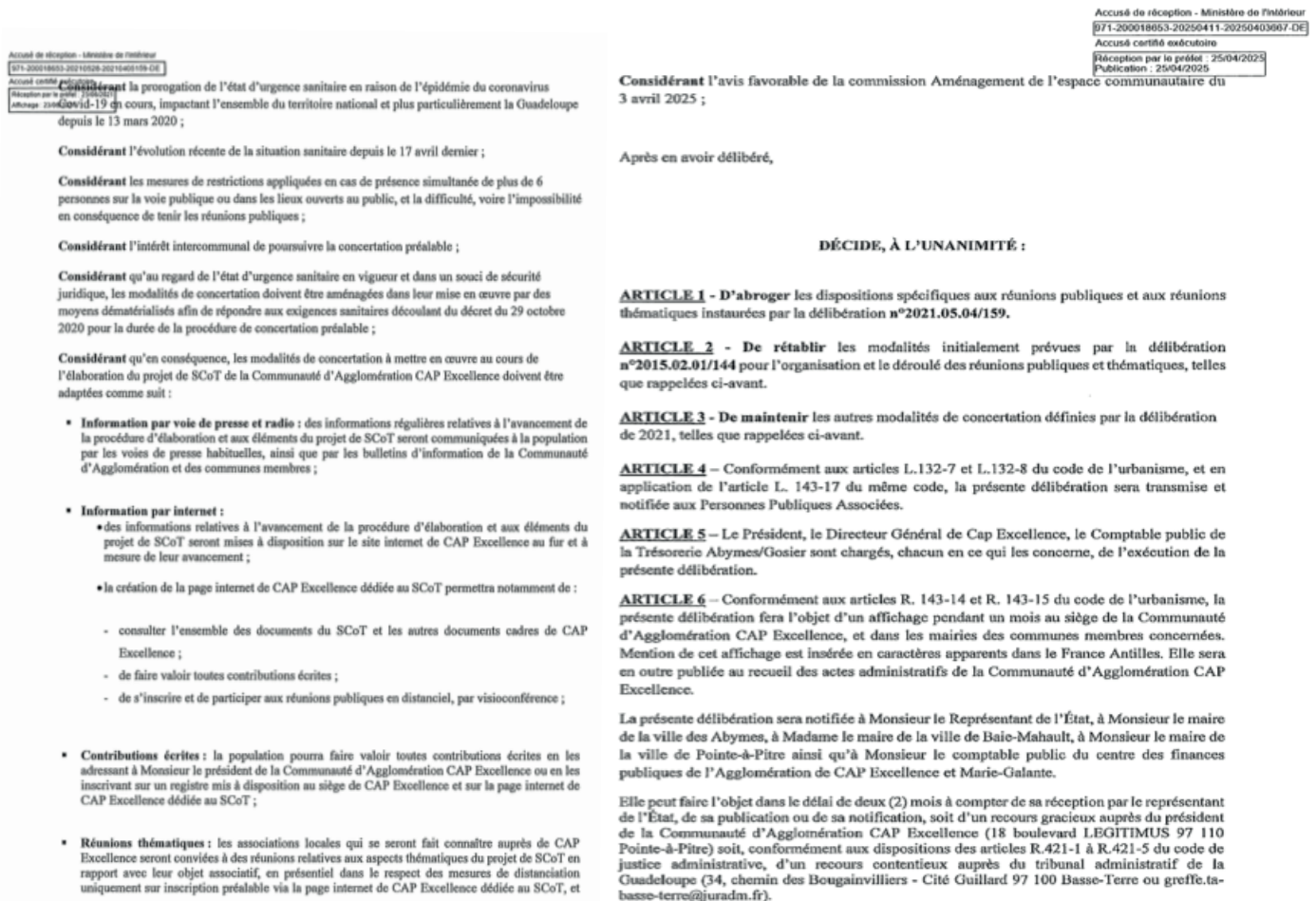


Figure 6: Extrait de la délibération du 11 avril 2025

2.2 PRINCIPES CLÉS DE LA CONCERTATION

La présente concertation a été organisée conformément aux grands principes suivants :

1. **Mobiliser** toutes les parties prenantes sans se limiter au premier cercle des habitués, en déployant des moyens adaptés pour faire venir ceux que l'on entend peu ;
2. **Organiser** le débat pour que la discussion ait lieu avec et surtout entre les participants, et que chacun puisse contribuer dans la mesure de ses capacités ;
3. **Étudier** sincèrement et attentivement toutes les propositions pour voir comment elles peuvent être intégrées au projet mis en discussion ;
4. En fin de processus, **rendre compte** aux participants des décisions prises en distinguant les contributions retenues, mises à l'étude et écartées, et en justifiant ces choix.

2.3 TECHNIQUES DE CONCERTATION

Pour l'organisation des ateliers citoyens et des réunions publiques, l'équipe mobilisée pour la concertation du SCoT a déployé les techniques d'animation ci-dessous :

LA TECHNIQUE DU «FOCUS GROUP»

Cette technique permet une forte interaction entre les participants, une confrontation des points de vue. Elle aide les participants à se forger une opinion sur un sujet qu'ils connaissent peu. L'objectif de cette méthode consiste à favoriser une interaction optimale afin d'enrichir et de consolider l'information collectée.

La discussion peut être lancée de manière assez ouverte, en introduisant le sujet, et en posant une question simple, permettant à chaque participant d'émettre un avis ou une remarque sur le sujet dans le cadre d'une prise de parole. Un guide d'entretien doit permettre à l'animateur de garder à l'esprit tous les points essentiels qu'il doit aborder.

LA CARTE MENTALE

Il s'agit d'une technique de recueil d'informations, de perceptions et de représentations. Elle permet d'appréhender une situation ou une idée sous un œil neuf et d'en envisager tous les aspects. Elle consiste à noter dans une bulle centrale le thème, l'idée ou la situation à explorer puis d'y associer d'autres mots venant à l'esprit et de commencer à y associer des pistes de travail (« comment fait-on pour arriver à ce résultat ? »).

LA TECHNIQUE «PRÉSENTATION VISUELLE ET TOUR DE TABLE»

Cette technique repose sur trois moments distincts : présentation par l'animateur d'un document de synthèse à l'aide d'un support visuel de type PowerPoint, identification des observations des participants dans le cadre d'un tour de table et émergence d'une synthèse et d'un point de vue commun sur paperboard.

LA MÉTHODE DITE DE LA «PENSÉE MAGIQUE»

Elle permet de se placer dans un univers sans contrainte afin de tourner la pensée vers la solution idéale. À partir d'une supposition : « Et si... », les participants sont invités à se projeter, décrire un scénario idéal, à exposer leur approche tournée vers une solution à un problème identifié, une amélioration de l'existant...

Une variante consiste également à amener les personnes à se projeter dans un autre cas de figure pour faire état de « ce qui se serait passé si... ». Illustration : des questions sont soumises au groupe, du type : « Et s'il n'existait aucune contrainte de budget, que feriez-vous ? »

III. ORGANISATION DE LA CONCERTATION

3.1 L'ÉQUIPE DE CONCERTATION DE CAP EXCELLENCE

Afin d'assurer la concertation dans le cadre du projet de SCoT Cap Excellence, la Communauté d'agglomération a souhaité mettre en place une organisation transversale avec :

- Une **équipe projet** en interne comprenant :
Mme Odyle ESPAGNET-BATTA, Directrice Générale Adjointe Développement Durable
Mme Anaïs TAUPE, Directrice du Développement Durable de 2016 à 2017
Mme Emma TARER, (responsable du service développement durable) de 2018 à 2021
Mme Lezly LAUPEN, Directrice de l'Urbanisme et de la cohérence territoriale (de mars 2020 jusqu'à juillet 2023)
Mme Manuela RABATHALY, Directrice Adjointe de l'Urbanisme et de la cohérence territoriale (depuis mai 2023)
Mme Nidline GUIOUGOU, Chargée de mission Urbanisme et planification, depuis décembre 2022
- Un **groupement de prestataires** cabinets URBIS et Cactus environnement (ancien H3C Caraïbes) assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour l'élaboration du SCoT, représenté par :
M. Franck CHAUVEL, urbaniste, gérant de l'agence URBIS
Mme Manon ORHANT, chargée d'études à URBIS (jusqu'en juillet 2024)
Mme Julie BRUDEY, assistante d'études à URBIS (depuis décembre 2024)
Mme Pricillia PRIVAT, gérante de Cactus Environnement (ancien H3C Caraïbes)

3.2 LA COMMUNICATION DÉDIÉE À LA CONCERTATION

La concertation relative à l'élaboration du SCoT était adossée à une campagne de communication ambitieuse, avec pour objectif d'informer toutes les parties prenantes sur la démarche.

3.2.1 Définition de la stratégie et des outils de communication du SCoT

La démarche de concertation du SCoT était adossée à une stratégie de mobilisation et de communication dédiée, qui, si elle n'a pas été formalisée en tant que telle, répondait à des principes d'intervention clairement identifiés :

- Communication massive et multi-canaux en amont des réunions publiques ;
- Transmission des informations au minimum 15 jours avant la tenue des événements ;
- Clarté et simplicité des informations transmises.

Afin de singulariser et de mettre l'accent sur cette démarche structurante pour le territoire communautaire, il a été décidé de doter le SCoT de sa propre identité visuelle et donc de son propre logo.

Figure 8: Logo du SCoT de Cap Excellence



3.2.2 Mobilisation des partenaires institutionnels

L'organisation de réunions publiques en communes ne peut être conduite avec succès que si les maires sont associés et impliqués dans la démarche.

À cet effet, le Président de Cap Excellence a systématiquement informé et sollicité les maires des communes concernées, afin d'assurer leur implication dans l'organisation et la communication des rencontres publiques.



Affaire suivie par : Mme Odyle ESPAGNET-BATTA,
Directrice Générale Adjointe chargée du Développement Durable et de
l'Aménagement du Territoire
Tél. : 05 90 47 72 11
Emails: odyle.espagnet@capexcellence.net
monica.nalwa@capexcellence.net

Naxe réf. : DGA-DDAT/EL/AP/OEB/MR/NG/KPA/MP/2025/03/22

Objet : Organisation réunions publiques SCoT dans votre commune

Madame le Maire,

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), nous avons mis en place un dispositif de co-construction du Document d'orientations et d'objectif (DOO) associant l'ensemble des parties prenantes. Cette démarche, articulée autour de temps forts (séminaire, réunions techniques, rencontres bilatérales, cycle de webinaires, etc.), a permis d'enrichir la réflexion collective et d'aboutir à un **projet de Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)**.

Pour rappel, le DOO, pièce essentielle du SCoT, traduit concrètement les orientations du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) en prescriptions et recommandations à respecter en matière d'aménagement et d'urbanisme sur notre territoire.

Conformément à notre engagement pris en Conseil Communautaire quant aux modalités de concertation, nous poursuivons nos travaux de dialogue avec les acteurs locaux et la population afin d'assurer une compréhension et une adhésion les plus larges possibles aux orientations du SCoT.

Dans cette dynamique, nous sollicitons votre collaboration pour l'organisation de **deux (2) réunions publiques** dans votre commune. Ces rencontres auront pour objectif **d'informer et d'échanger avec les habitants sur les propositions de règles et de prescriptions d'aménagement** qui structureront le territoire pour les vingt prochaines années. Elles doivent se tenir entre avril et mai 2025.

Je vous prie de bien vouloir prendre connaissance ci-après de nos propositions pour les modalités de ces rencontres :

Date :	- Mercredi 30 avril 2025 - Mercredi 21 mai 2025
Heure :	18h à 20h
Lieux :	Propositions après échanges en réunion technique avec vos services : - Salle Médiathèque Paul Mado, 97122 Baie-Mahault - Maison de quartier de Wonche, 97122 Baie-Mahault

Afin de finaliser l'organisation logistique de ces réunions publiques, **nous vous prions de bien vouloir nous faire parvenir votre réponse au plus tard le 04 avril 2025**, en nous confirmant votre accord sur les dates et les lieux de tenue des rencontres ou, le cas échéant, nous proposer de nouveaux lieux qui vous semblent plus indiqués.

La mobilisation des élus et cadres communaux des villes membres est indispensable à chaque étape de l'élaboration du SCoT, qui sera le document d'urbanisme réglementaire opposable aux Plans Locaux d'Urbanisme, aux opérations foncières et aux autorisations d'urbanisme des villes du territoire communautaire.

Nous remercions par avance pour votre collaboration dans cette démarche essentielle à l'avenir de notre territoire et restons à votre disposition pour tout échange complémentaire.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie de recevoir, Madame le Maire, l'expression mes sentiments profondément communautaires.

Le Président

ERIC JALTON



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CAP EXCELLENCE
18, boulevard Légitimus - 97110 Pointe-à-Pitre • Tél. : 05 90 68 92 92 - 05 90 48 92 93 • Fax : 05 90 68 92 94 • WWW.CAPEXCELLENCE.NET

Figure 9: Courrier du Président de Cap Excellence informant le Maire de Baie-Mahault de la tenue des réunions publiques DOO dans sa commune

3.2.3 Communication auprès des publics cibles

La communication auprès des publics cibles de la concertation a revêtu plusieurs dimensions, en accord avec la stratégie globale évoquée précédemment. Elle a emprunté les canaux et mobilisé les outils de communication à la disposition de Cap Excellence et de ses partenaires.



Figure 10: Support visuel réunion publique diagnostic territorial



Figure 11: Support visuel réunion publique PAS



Figure 12: Insertion presse réunion publique DOO



Figure 13: Support visuel réunion publique DOO



Figure 14: Support visuel individualisé pour chaque réunion publique DOO - Visuel : Réunion publique Economie et Littoral Pointe-à-Pitre

IV. MODALITÉS DE CONCERTATION

La concertation s'est articulée autour des modalités prévues par les délibérations successives du Conseil Communautaire :

- Informations par voie de presse et de radio
- Informations par internet
- Contributions écrites
- Réunions thématiques
- Réunions publiques

A ces modalités règlementaires s'ajoutent les actions « volontaristes » de concertation que Cap Excellence a souhaité mettre en place pour consulter les élus et les PPA :

- Séminaires, groupes et ateliers thématiques élus
- Réunions de travail PPA

4.1 INFORMATIONS PAR VOIE DE PRESSE ET DE RADIO

Conformément aux dispositions de la délibération du 13 février 2015 qui prévoyait « *la publication d'informations régulières relatives à l'avancement de la procédure d'élaboration et aux éléments du projet de SCoT, par voie de presse écrite et radio, ainsi que sur les bulletins d'information de la Communauté d'agglomération des communes membres* », l'EPCI Cap Excellence a régulièrement diffusé des informations sur le SCoT et sur les temps de concertation concourant à son élaboration, sur les principaux médias (presse, télévision, radio) de l'archipel et sur ses propres outils de communication.

La campagne d'information a été particulièrement dense lors du premier trimestre 2019, afin de rendre compte des ateliers citoyens organisés fin 2018 sur le diagnostic territorial et de communiquer sur les réunions publiques à organiser lors de la phase du PADD (ancien PAS) :

- Interventions sur canal 10
- 11 janvier 2019 : présentation du Scot et annonce des réunions de concertation
- 22 février 2019 : présentation du Scot et annonce de l'émission de concertation en direct
- 26 avril 2019 : présentation du Scot et focus sur la réunion de concertation spéciale associations
- Réunion de concertation en direct sur canal 10 (28 avril 2019)
- Article dans le journal de Cap Excellence (Avril 2019)
- Article paru dans la presse écrite pour donner suite au séminaire Cap 2030

Il convient de noter que la session du 28 avril 2019 a exploité l'interactivité proposée par la chaîne de télévision Canal 10, pour aller au-delà de la simple information et pour véritablement consulter les téléspectateurs. D'une durée approximative de 2h, cette émission en direct a enregistré 12 appels téléphoniques de téléspectateurs et 818 vues du Facebook. Le compte-rendu de ce temps de concertation télévisé est présenté à la section suivante.

En phase PAS, le 20 novembre 2021 a été organisé un stand de concertation au Marché aux Epices de Pointe-à-Pitre. Ce stand était retransmis en direct à la radio sur RCI.

En phase DOO, cet impératif d'information a été respecté par le biais de parutions dans la presse généraliste de l'archipel et de publications propres à Cap Excellence ; La presse locale a accompagné la démarche en réalisant plusieurs mini-reportages lors des réunions publiques, contribuant ainsi à la diffusion de l'information auprès du grand public.



Figure 15: Parution informant des dates des réunions publiques du DOO

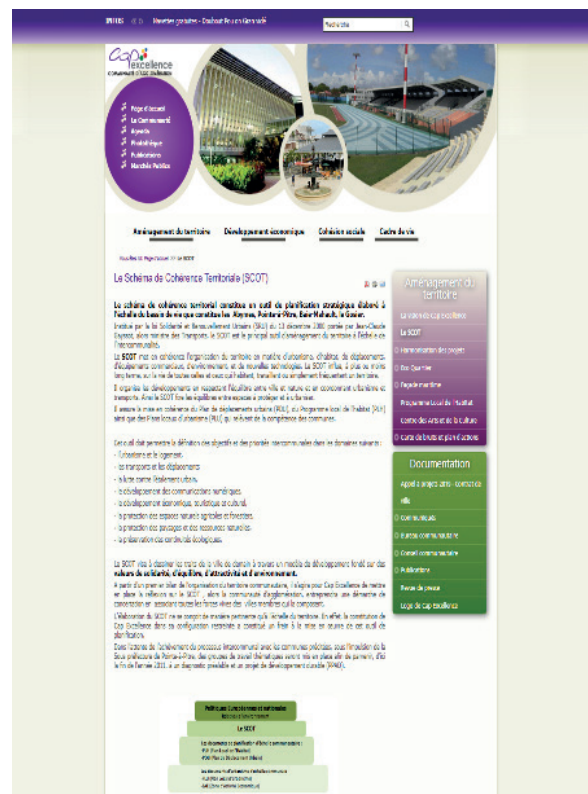


Figure 16: Interview lors d'une réunion publique DOO

4.2 INFORMATIONS PAR INTERNET

Début 2019, une page dédiée au SCoT a été créée sur le site internet de Cap Excellence. .

Figure 17 : Page dédiée au SCoT sur le site internet de Cap Excellence



Dans un second temps, un site internet (<https://scot.capexcellence.net>) a été créé spécifiquement pour le SCoT de Cap Excellence, conformément aux dispositions de la délibération du 28 mai 2021 du Conseil Communautaire, soit : permettre de consulter l'ensemble des documents du SCoT et des autres documents cadres de Cap Excellence, faire valoir toutes contributions écrites et s'inscrire et participer aux réunions publiques et thématiques en distanciel, par visioconférence.

Le site internet présente ainsi le SCoT dans ses grandes lignes, décrit ce que le schéma va changer dans la vie des administrés, offre une possibilité de participer en ligne à son élaboration et intègre également des éléments d'information et des liens vers les autres documents stratégiques de l'EPCI.



Figure 18 : Page d'accueil du site internet du SCoT de Cap Excellence

Parallèlement, les réseaux sociaux de l'EPCI ont également été mobilisés et investis afin d'amplifier la diffusion des informations et la collecte des contributions par internet ; ainsi, à titre indicatif, un sondage, dont les résultats sont présentés à la section V, a été organisé lors du mois d'octobre 2018, sur la page Facebook de l'EPCI. Il visait à appréhender, en amont des réunions publiques de la phase diagnostic, les priorités thématiques pour les citoyens.

La concertation numérique s'est poursuivie tout au long du projet, notamment lors de la phase du DOO, entre le 23 avril et le 30 mai 2025.

Ces dispositifs numériques ont permis d'offrir une information accessible à tous et de garantir un accès continu à la concertation entre les différentes phases du SCoT.



Sujet

Aménagement du territoire

Nom

Nom

Prénom

Prénom

Email

Email

Donnez-nous votre avis ...

Donnez-nous votre avis ...

Send

Figure 19 : Exprimez-vous - Site SCoT Cap Excellence

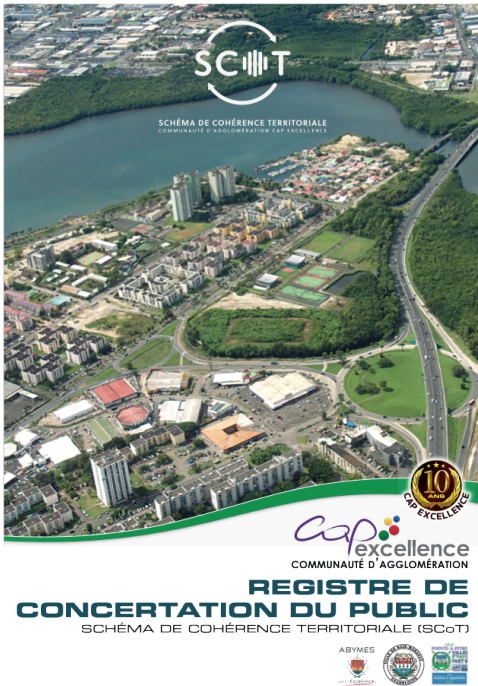


Figure 20 : Publication compte Instagram de Cap Excellence Réunion publique DOO



Figure 21 : Publication compte Facebook de Cap Excellence Réunion publique DOO

4.3 CONTRIBUTIONS ÉCRITES



Un registre de concertation a été mis à la disposition du public au siège de Cap Excellence, afin de permettre à chacun de consigner des observations et propositions.

Figure 22 : Registre de concertation Projet d'Aménagement Stratégique



Un registre spécifique a également été ouvert lors de la phase Document d'Orientations et d'Objectifs, afin de recueillir les remarques relatives au projet de DOO.

Figure 23 : Registre de concertation phase DOO

Parallèlement, une adresse mail dédiée (scot@capexcellence.net) a été créée afin de collecter les contributions écrites par voie numérique, en complément du registre physique.

4.4 RÉUNIONS THÉMATIQUES

Une réunion thématique avec les associations a été organisée le 2 mai 2019, dans la foulée des groupes de travail thématiques organisés avec les élus en mars et en avril de la même année. Toutefois, du fait du faible nombre de retours observé lors de cette première réunion, et après avis des élus communautaires, il a été décidé de ne pas reconduire ce format, au profit de réunions publiques thématiques, jugées plus adaptées pour associer un public plus large à la démarche de concertation.



Pointe-à-Pitre, le 24 avril 2019

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'élaboration de son Schéma de Cohérence Territoriale, la Communauté d'Agglomération CAP Excellence réalise une réunion de concertation à l'attention des associations de son territoire.

Présentation du SCoT en 3 questions

Qu'est-ce que le SCoT ?

Un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) est un document de planification et d'urbanisme qui définit les grandes orientations d'aménagement pour un territoire donné, et pour le long terme (réflexion pour les 15 à 20 ans à venir).

A quoi sert le SCoT ?

Le SCOT se doit d'assurer la cohérence des politiques publiques d'urbanisme. C'est un document qui définit l'équilibre entre les choix de protection et les options de développement. Il abordera notamment les thèmes de l'habitat, du développement économique, touristique, commercial, des déplacements, de la préservation de l'agriculture, des paysages...

Quelques exemples concrets : le SCoT sera le document de référence pour :

- Rechercher un terrain à bâtir sur le territoire communautaire ;
- Développer une entreprise au cœur d'une zone économique ;
- Aménager le territoire pour améliorer les transports en communs...

Qui sont les acteurs du SCoT ?

Les principaux acteurs sont les élus, les partenaires institutionnels de CAP Excellence, les citoyens, les socio-professionnels et les associations.

Objectifs de la réunion de concertation

Cette réunion de concertation aura pour objectifs :

- De présenter le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de CAP Excellence ;
- De présenter le diagnostic du territoire ;

- D'échanger sur les besoins et les enjeux du territoire communautaire en matière d'aménagement ;
- De construire en concertation, la première phase du SCoT qui devra être validée par les élus communautaires.

Aussi, nous avons l'honneur de vous inviter le :

Jeudi 2 mai 2019 à 18h00

Au Pôle Technique de CAP Excellence
(Ex Rectorat de Grand Camp)

Vous pourrez ainsi nous faire part de votre retour d'expérience, de vos besoins, de vos attentes en matière d'aménagement du territoire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Dans l'espoir que vous répondrez favorablement à notre sollicitation, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de mes sentiments profondément communautaires.

Bien à vous tout le monde !

Le Président

ERIC JASTON

Contact : scot@capexcellence.net Téléphone : 0590 47 72 81

Figure 24 : Courrier invitant les associations à la réunion du 02 mai 2019

4.5 RÉUNIONS PUBLIQUES

Conformément aux dispositions des délibérations successives du Conseil Communautaire relatives à la concertation, des réunions publiques ont été organisées sur le territoire des communes membres de Cap Excellence, à chacune des phases d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de l'EPCI.

PHASE DIAGNOSTIC

Durant la phase de diagnostic, 11 réunions publiques ont été organisées selon le calendrier et dans les localisations suivantes :

Ville	Quartier	Lieu	Date	Nb de participants
Les Abymes	Boissard	Centre culturel Sonis	15-nov-18	30
Pointe-à-Pitre	Lauricisque	Salle Georges TARER	29-nov-18	30
Les Abymes	Chazeau	Salle René Elie	11-déc-18	19
Pointe-à-Pitre	Centre-ville	Centre culturel Rémy Nainsouta	12-déc-18	35
Les Abymes	Centre-ville	Maison des jeunes	17-déc-18	40
Baie-Mahault	Centre-ville	Bibliothèque Paul Mado	19-déc-18	60
Les Abymes	Boisvin	Gpe scolaire Maurice Saint-Pierre	15-janv-19	30
Les Abymes	Caraque	École maternelle	22-janv-19	40
Pointe-à-Pitre	Centre-Ville	Médiathèque	07-févr-19	40
Baie-Mahault	Calvaire	Maison de quartier	13-févr-19	40
Baie-Mahault	Convenance	Gpe scolaire Pierre Mathieu	20-févr-19	40

Organisées dans des équipements publics et labellisées « ateliers citoyens », les réunions publiques ont duré en moyenne 2 heures et ont réuni entre 19 et 60 participants par session.

Dans un souci de cohérence et d'harmonisation des démarches, les 9 dernières réunions publiques du SCoT ont été mutualisées, en phase diagnostic, avec celles organisées dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire.

Elle se sont tenues en présence d'élus communautaires et communaux, de techniciens de Cap Excellence et des villes, et de prestataires, qui en ont assuré la co-animation.

Le déroulé des ateliers citoyens SCoT / Projet de Territoire était le suivant :

- Intervention liminaire de l' élu
- Présentation de l'élaboration du Projet de Territoire
- Présentation de l'élaboration du SCOT
- Votre quartier aujourd'hui et demain
- L'agglomération aujourd'hui et demain
- Quizz et contributions thématiques
- Mot de clôture de l' élu



Figure 25: Atelier citoyen SCoT/projet de territoire du 18/12/2018 au CRA

PHASE PADD/PAS

Deux séries de réunions publiques ont été organisées lors de cette phase :

- une première série de réunions publiques en novembre 2019 sur le PADD ;
- une deuxième série en novembre 2021 et en mars 2022, pour donner suite à la mise en application de l'ordonnance du 17 juin 2020 qui modernise les SCoT et substitue le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) au Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et suite à l'approbation de la Délibération du Conseil Communautaire du 18 mai 2021 modifiant les modalités de la concertation dans le contexte de la pandémie du covid.

4.5.1 Réunions publiques sur le PADD

A l'instar de la dénomination et du format choisis pour les exercices participatifs de la phase de diagnostic, les réunions publiques relatives au PADD ont été présentées sous la forme d'ateliers citoyens. Elles ont été organisées comme suit :

- le 5 novembre 2019 au Centre des Ressources des Abymes à Les Abymes ;
- le 12 novembre 2019 à l'école de Boisvin aux Abymes ;
- le 13 novembre 2019 à la Salle George Tarer à Pointe-à-Pitre ;
- le 26 novembre 2019 à la Salle Rémy Nainsouta à Pointe-à-Pitre ;
- le 28 novembre 2019 au Pôle Technique de Cap Excellence aux Abymes ;

L'ordre du jour des ateliers citoyens était le suivant :

1. Présentation du Scot
2. Bilan de la concertation (phase diagnostic)
3. Objectifs de l'atelier
4. Organisation des ateliers

Chaque réunion a réuni entre 10 et 20 participants.

4.5.2 Réunions publiques sur le PAS

Dans le détail, durant cette phase de définition du PAS, ont été organisées les réunions publiques suivantes :

- le 22 novembre 2021 à 17h à la Médiathèque Paul Mado à Baie-Mahault, sur l'environnement, le littoral et les paysages
- le 26 novembre 2021 à 17h à Taonaba aux Abymes, sur l'eau et les risques
- le 29 novembre 2021 à 17h à la Salle George Tarer à Pointe-à-Pitre, sur l'identité, les cohésions sociale et territoriale
- le 29 mars 2022 à 17h à la Salle Rémy Nainsouta à Pointe-à-Pitre, sur les équipements et le cadre de vie (habitat, propreté, paysage urbain)
- le 30 mars 2022 à 17h au Pôle Economique de Cap Excellence à Baie-Mahault, sur l'économie, les zones d'activités et la mobilité
- le 31 mars 2022 à 17h à la Salle Renée Elie aux Abymes, sur le développement rural

Malgré un format hybride de participation (présentiel + visioconférence), la crise sanitaire du COVID n'a pas permis une mobilisation importante du public sur ces réunions, qui ont rassemblées moins d'une dizaine de participants par session.

Les trois dernières réunions publiques étaient initialement prévues en novembre 2021, mais ont été reprogrammées en mars 2022, avec pour objectif affiché de booster la participation citoyenne – somme toute, timide durant ce cycle de réunions.

SCoT **cap excellence**
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
ABYMES - BAIE MAHAULT - POINTE-À-PITRE
PRÉSIDIÉE PAR ÉRIC JALTON

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CAP EXCELLENCE

ÉCRIVEZ L'AVENIR DE VOTRE TERRITOIRE
AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CAP EXCELLENCE
GRAND PUBLIC • WEBINAIRE & PRÉSENTIEL

ATELIERS DE CONCERTATION SUR LE TERRITOIRE	STANDS DE CONCERTATION SUR LE TERRITOIRE
22 NOV. ENVIRONNEMENT, LITTORAL & PAYSAGES 17H00 Médiathèque Paul MADO • Baie-Mahault	19 NOV. STAND DE CONCERTATION 15H00 Place de Bourg • Abymes
23 NOV. EQUIPEMENTS & CADRE DE VIE (HABITAT, PROPRIÉTÉ, PAYSAGE URBAIN) 17H00 Hôtel de Ville • Pointe-à-Pitre	20 NOV. STAND DE CONCERTATION EN DIRECT LIVE SUR RCI 1 08H00 Marché aux Epices • Pointe-à-Pitre
24 NOV. ECONOMIE, ZONES D'ACTIVITÉS & MOBILITÉ 17H00 Pôle Economique de Cap Excellence • Barry • Baie-Mahault	24 NOV. STAND DE CONCERTATION 16H00 Jardin Village • Baie-Mahault
25 NOV. DÉVELOPPEMENT RURAL (AGRICULTURE, ARTISANAT, DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL, SERVICES ET EQUIPEMENTS) 17H00 Salle Renée Elie • Chazeaux • Abymes	<i>Inscrivez-vous aux Réunions de concertation et laissez-nous vos avis!</i>
26 NOV. EAU & RISQUES 17H00 Taonaba • Abymes	
29 NOV. IDENTITÉ, COHÉSIONS SOCIALE & TERRITORIALE 17H00 Salle George TARER • Pointe-à-Pitre	INFOS & INSCRIPTIONS SUR SCOTCAPEXCELLENCE.NET ENSEMBLE, RESPECTONS LES GESTES/ BARRIÈRES

ÉLU RÉFÉRENT : M. Jacques BANOUI, Vice-président de la Commission Aménagement de l'Espace Communautaire - Tél. : 06 99 35 51 69
CADRE RÉFÉRENT : Mme Leahy LAUPEN, Directrice de l'Urbanisme & de la Cohérence Territoriale - Tél. : 05 90 47 72 18 • CABINET DU PRÉSIDENT : Mme Nahany CLOUTIERE - Tél. : 06 99 89 94 58

SUIVEZ-NOUS SUR WWW.CAPEXCELLENCE.NET OU SUR [f](#) [t](#) [i](#) [o](#) [g](#) [+](#)

Figure 26: Support de communication des actions de concertation du PAS

Les objectifs des réunions publiques sur le PAS étaient de :

- Présenter la démarche d'élaboration du SCoT
- Exposer le PAS au public
- Permettre de confronter le projet aux attentes des habitants
- Répondre aux interrogations des habitants
- Informer la population de la suite de la démarche

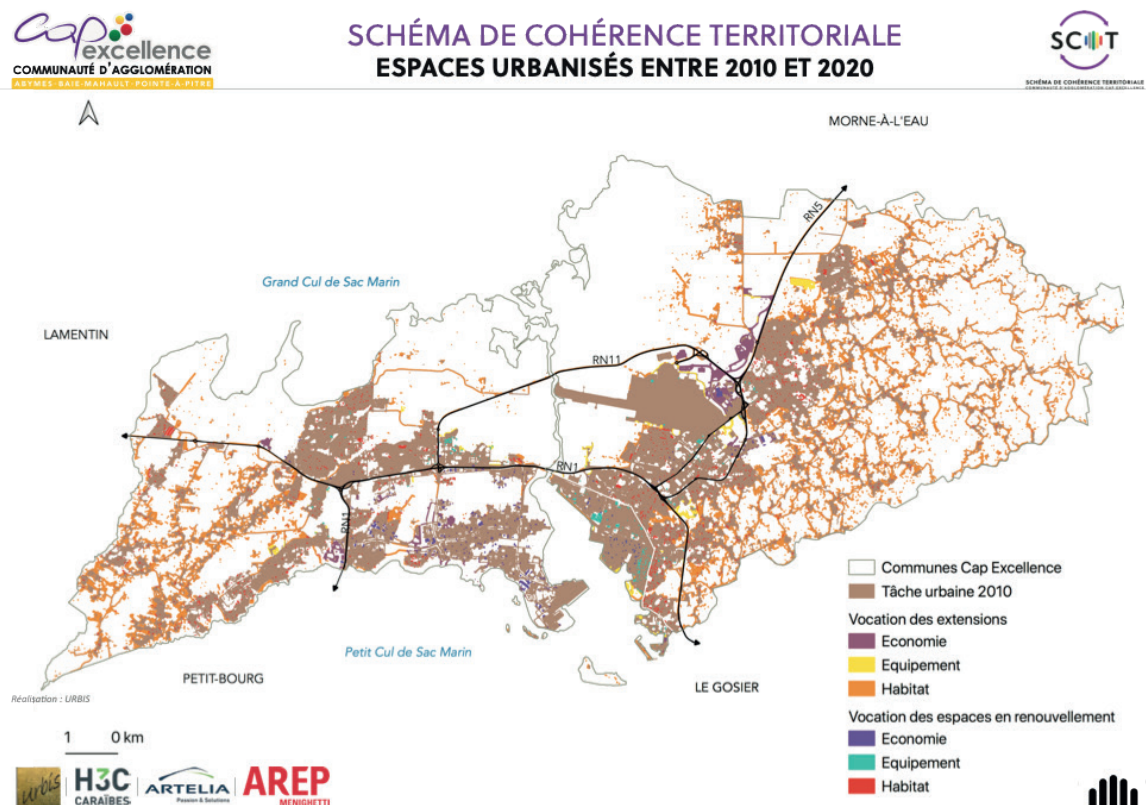


Figure 27: Carte présentée lors des réunions publiques PAS

Il convient de noter que les réunions publiques sur le PAS ont été doublées de stands concertation afin de permettre au plus grand nombre de contribuer au schéma :

- le 19 novembre 2021 à partir de 15h sur la Place du bourg des Abymes
- le 20 novembre 2021 à partir de 8h au Marché aux Epices de Pointe-à-Pitre
- le 24 novembre 2021 à partir de 10h à Jardivillage à Baie-Mahault

PHASE DOO

Au total, 6 réunions publiques, rassemblant en moyenne entre 15 et 30 participants ont été organisées lors de la phase d'élaboration du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), selon le calendrier suivant :

	Dates	Heures	Réunions	Lieux
Réunions publiques	Mercredi 23 avril 2025	18h00 à 20h00	Réunion publique thématique <i>Economie / Littoral</i>	<i>Les Abymes</i>
	Vendredi 25 avril 2025	18h00 à 20h00	Réunion publique thématique <i>Economie / Littoral</i>	<i>Pointe-à-Pitre</i>
	Mercredi 30 avril 2025	18h00 à 20h00	Réunion publique thématique <i>Economie / Littoral</i>	<i>Baie-Mahault</i>
	Mercredi 14 mai 2025	18h00 à 20h00	Réunion publique thématique <i>Habitat</i>	<i>Pointe-à-Pitre</i>
	Vendredi 16 mai 2025	18h00 à 20h00	Réunion publique thématique <i>Environnement et risques</i>	<i>Les Abymes</i>
	Mercredi 21 mai 2025	18h00 à 20h00	Réunion publique thématique <i>Mobilité et transports</i>	<i>Baie-Mahault</i>

SCIT **cap excellence**
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
ABYMES • BAIE-MAHAULT • POINTE-À-PITRE

RÉUNIONS PUBLIQUES DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

Écrivez l'Avenir de votre territoire !

ÉCONOMIE & LITTORAL Mercredi 23 avril 2025 de 18h00 à 20h00 au Centre des Ressources des Abymes	ÉCONOMIE & LITTORAL Vendredi 25 avril 2025 de 18h00 à 20h00 à Remy Nainsouta à Pointe-à-Pitre	ÉCONOMIE & LITTORAL Mercredi 30 avril 2025 de 18h00 à 20h00 à la Maison communale de Wonche à Baie-Mahault
HABITAT Mercredi 14 mai 2025 de 18h00 à 20h00 à la Salle George TARER à Pointe-à-Pitre	ENVIRONNEMENT & RISQUES Vendredi 16 mai 2025 de 18h00 à 20h00 Ecole de Boisvin aux Les Abymes	MOBILITÉ & TRANSPORTS Mercredi 21 mai 2025 de 18h00 à 20h00 au Centre Culturel G. Lockel à Baie-Mahault

Cap Excellence, la Guadeloupe au cœur de l'Action !
Eric JALTON, Président de Cap Excellence

ÉLU RÉFÉRENT : M. Jacques BANGOU, Vice-président de la Commission Aménagement de l'Espace Communautaire - Tél. : 06 90 35 51 69
CADRE RÉFÉRENT : Mme Manuela RABATHALY, Directrice Adjointe de l'Urbanisme & de la Cohérence Territoriale - Tél. : 05 90 68 92 75

SUIVEZ-NOUS SUR WWW.CAPEXCELLENCE.NET OU SUR

Figure 28: Support de communication sur les réunions publiques DOO



Figure 29 : Réunions publiques organisées en phase DOO

Chaque réunion publique organisée dans le cadre de la phase réglementaire du SCoT a suivi un format homogène et participatif, articulé autour de plusieurs temps forts :

- Rappel des objectifs de la concertation et du cadre général de la démarche du SCoT ;
- Présentation des travaux du DOO, précédée d'un rappel des principaux éléments du diagnostic et du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), afin d'assurer la continuité des échanges avec le public ;
- Approche ludique d'introduction à travers un quiz interactif, permettant de valoriser la compréhension des enjeux territoriaux ;
- Présentation détaillée des orientations, prescriptions et recommandations du DOO, illustrées par des supports visuels adaptés à chaque thématique ;
- Temps d'échanges avec les participants pour recueillir observations, attentes et propositions.



SCoT Réunion publique DOO – 30 avril 2025

Figure 30 : Diapositive Réunions publiques DOO



Figure 31 : Quizz - Réunion publique DOO
Thématique - Risques et environnement

4.6 SÉMINAIRES, GROUPES ET ATELIERS THÉMATIQUES ÉLUS

SÉMINAIRE CAP 2030

Les élus communautaires et communaux ont été associés au lancement de la démarche d'élaboration du SCoT, dans le cadre du Séminaire Cap 2030, organisé en octobre 2018.

Les invitations au Séminaire, qui a réuni quelques 200 participants, avaient été étendues aux services de l'Etat et aux EPCI voisins de Cap Excellence.



Figure 32 : Support de présentation du Séminaire Cap 2030



Figure 33 : Support de communication du Séminaire Cap 2030

Le Séminaire avait un objectif premier d'acculturation des élus afin que ces derniers soient :

- Pleinement informés des enjeux et des modalités d'élaboration du SCoT
- Les premiers ambassadeurs de la démarche
- Briefés sur leur place et leur rôle dans la concertation, notamment sur l'organisation et le pilotage des réunions publiques et des ateliers citoyens

Le 14 juin 2024, les élus ont été associés à un séminaire de lancement de la phase d'élaboration du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO). Les invitations à ce séminaire, qui a réuni près d'une centaine de participants, avaient été étendues aux services de l'Etat et à la Région Guadeloupe.

Ce temps fort a permis :

- de présenter le calendrier et la méthodologie de co-construction du DOO ;
- d'échanger sur les enjeux de la trajectoire ZAN et la déclinaison du DAACL ;
- de restituer l'étude sur les formes urbaines littorales de Cap Excellence et la cartographie du volet littoral et maritime ;
- de mobiliser les acteurs autour des objectifs à traduire dans le DOO.

Cet évènement a permis de sensibiliser les élus aux travaux du SCoT, et plus particulièrement au lancement de l'élaboration du DOO avec des cas pratiques pour la présentation des focus.

GROUPES THÉMATIQUES

Les élus communautaires et communaux ont été consultés, notamment dans le cadre des groupes thématiques organisés lors du premier semestre 2019, selon le calendrier suivant :

- Patrimoine, le 18 mars 2019
- Etat Initial de l'Environnement, le 26 mars 2019
- Développement économique le 1er avril 2019 (4 ateliers)
- Habitat, le 2 avril 2019

ATELIERS THÉMATIQUES

4.6.1 Élaboration du PADD

Les élus communaux et communautaires ont été ensuite invités à travailler en ateliers thématiques, le 15 octobre 2019, sur la base des contributions citoyennes collectées durant la phase d'élaboration du PADD. Les thèmes des ateliers étaient les suivants :

- atelier n°1 : Protection des milieux
- atelier n°2 : Développement économique
- atelier n°3 : Développement urbain
- atelier n°4 : Transports et mobilités

4.6.2 Élaboration du PAS

Dans le contexte sanitaire de 2021, Cap Excellence a organisé un cycle de webinaires d'orientations stratégiques, à destination des élus communautaires et communaux, afin de garantir la continuité de la concertation.

Ces rencontres, organisées en format dématérialisé entre février et mars 2021, avaient pour objectif de construire collectivement les grandes orientations stratégiques du PAS.



Figure 34 : Visuels Webinaires d'orientations stratégiques

4.6.3 Élaboration du DOO

Un cycle de webinaires a été organisé entre le 24 et le 27 septembre 2024, réunissant les élus communautaires et municipaux et les techniciens, autour des thématiques du DOO :

- Économie et DAACL,
- Environnement et risques,
- Habitat et cadre de vie,
- Mobilités et transports.

Ces échanges, organisés sous la forme d'ateliers de co-écriture, ont permis de coconstruire les objectifs, prescriptions et recommandations du DOO, tout en consolidant une vision partagée du développement du territoire.

I N V I T A T I O N





COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
ABYMES • BAIE-MAHAULT • POINTE-À-PITRE



Eric JALTON
Président de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence
à l'honneur de vous convier aux

WEBINAIRES

SUR LA PHASE RÉGLEMENTAIRE

DU

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

NOUVELLES DATES • NOUVELLES DATES • NOUVELLES DATES

MARDI 24 SEPTEMBRE 2024	JEUDI 26 SEPTEMBRE 2024
09H30 - 12H00 Économie & DAACL*	09H30 - 12H00 Habitat & Cadre de vie
MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2024	VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2024
09H30 - 12H00 Environnement & Risques	09H30 - 12H00 Mobilités & Transport

*Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique

ÉLU RÉFÉRENT : M. Jacques BANGOU, Vice-président de la Commission Aménagement de l'Espace Communautaire - Tél. : 06 90 35 51 69
 CADRE RÉFÉRENT : Mme Manuela RABATHALY, Directrice Adjointe de l'Urbanisme & de la Cohérence Territoriale - Tél. : 05 90 68 92 75
 CABINET DU PRÉSIDENT : Mme Nohémy CLOTILDE - Tél. : 06 90 09 94 58

SUIVEZ-NOUS SUR WWW.CAPEXCELLENCE.NET OU SUR 

Figure 35 : Support de communication Webinaires sur la phase réglementaire

4.7 RÉUNIONS DE TRAVAIL PPA

Les partenaires publics associés ont été consultés lors de l'élaboration du SCoT, que ce soit dans le cadre d'évènements communs (ex : Séminaire Cap 2030, Séminaire de lancement de la phase réglementaire) ou de réunions de travail dédiées.

Ainsi, des ateliers d'évaluation du Schéma d'Aménagement Régional (SAR) ont été organisés du 19 au 21 mars 2019 avec la Région Guadeloupe.

Par la suite, le 17 mai 2019, une première réunion de travail a été organisée entre Cap Excellence et la DEAL afin de préparer le comité de pilotage (COFIL) et les prochaines étapes de l'élaboration du SCoT, en charge du lancement des travaux et de la validation du diagnostic du territoire notamment.

Instance de validation des phases d'élaboration du SCoT, le COFIL réunit :

- les services de l'Etat (Préfecture, DEAL, ADEME)
- La Région Guadeloupe
- Le Conseil Départemental
- les Président(e)s de Commission de Cap Excellence
- les cadres administratifs de Cap Excellence
- Eau d'Excellence
- les villes membres de Cap Excellence (les Abymes, Baie-Mahault et Pointe-à-Pitre)
- le Syndicat Mixte des Transports
- les EPCI voisins (CANBT, CARL, CANGT)
- les villes limitrophes (Lamentin, Petit-Bourg, Morne-à-l'Eau, le Moule, Gosier et Sainte-Anne)

Le COFIL du SCoT de Cap Excellence a été installé le 1er mars 2019 et il s'est réuni de nouveau le 7 mai 2019 pour valider le diagnostic territorial. Le diagnostic territorial et l'état initial de l'environnement (EIE), a d'ailleurs fait l'objet d'une actualisation des données en 2025.

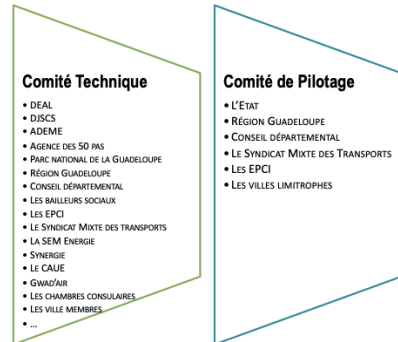
La comitologie envisagée initialement envisagée – et fortement contrainte par la pandémie du covid – incluait également un comité technique (COTECH), chargé de préparer les travaux du COFIL.



SCHÉMA DE COHÉRENCE
TERRITORIALE
COMITÉ DE PILOTAGE
DU
VENDREDI 1^{ER} MARS 2019



- ❖ Le SCOT mobilise un certain nombre d'acteurs qui sont associés à différents stades de la démarche
- ❖ Le code de l'urbanisme prévoit qu'un certain nombre de personnes publiques sont associés à son élaboration
- ❖ CAP Excellence a fait le choix d'associer l'ensemble des parties prenantes au travers de deux instances : le Comité technique et le Comité de Pilotage



Comité de Pilotage du SCoT de Cap Excellence – Vendredi 1^{er} Mars 2019

Figure 36 : Support de présentation du 1er COFIL

Le COFIL s'est réuni une seconde fois, le 24 mai 2019 pour valider le diagnostic territorial.



ORDRE DU JOUR

- **Bilan de la Concertation – Phase 1**
 - ✓ Le calendrier des réunions publiques
 - ✓ Le déroulement de la présentation
 - ✓ La parole aux habitants
- **Présentation des Enjeux** issus du diagnostic
 - ✓ Présentation des enjeux EIE
 - ✓ Présentation des enjeux thématiques
- **Prochaines étapes**

Figure 37 : Diapositive présentant l'ordre du jour du COFIL du 24 mai 2019

Dans le cadre de la définition et de l'élaboration des orientations du Projet d'Aménagement Stratégique, plusieurs comités techniques et séances de travail ont été organisés avec les partenaires. Ces réunions ont notamment permis de coconstruire les orientations stratégiques et politiques du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS).



Figure 38: Support de présentation du COTECH du 29 avril 2021

Entre 2021 et 2024, dans un contexte marqué par la crise sanitaire, des échanges ponctuels avec les partenaires ont permis d'affiner et préciser les travaux.



Figure 39: Support de présentation de la rencontre avec la DEAL du 19 septembre 2024

Le 19 septembre 2024, une réunion a été organisée avec la DEAL afin de présenter l'avancée des travaux d'élaboration (diagnostic territorial, état initial de l'environnement, PAS, évaluation environnementale) du schéma aux services concernés de l'Etat. A la suite de ces rencontres, il a été convenu d'actualiser les données notamment celles relevant du diagnostic et de l'Etat initial de l'environnement.

Dans la continuité de l'élaboration des travaux, un calendrier de rencontres a été établi, complété par un dispositif de partage des productions au sein d'un dossier commun avec la DEAL, mis en place à la suite du séminaire de juin 2024.

Dans le cadre de l'élaboration du Document d'orientations et d'objectifs (DOO), des réunions techniques se sont tenues avec chacune des trois communes membres (Les Abymes, Baie-Mahault et Pointe-à-Pitre) :

- Juin 2024 : travail cartographique et validation des objectifs quantitatifs en matière d'habitat, de consommation d'espace, de commerce et d'artisanat, ainsi que des objectifs ZAN.
- Février 2025 : validation technique du projet de DOO, incluant la traduction des travaux relatifs au DAACL, à la trajectoire ZAN et au volet littoral et maritime (VLM).

Ces rencontres ont permis d'ajuster localement les orientations du DOO en fonction des spécificités communales et de garantir leur cohérence à l'échelle intercommunale.

Plusieurs rencontres bilatérales avec les partenaires institutionnels ont également contribué à enrichir et sécuriser la démarche d'élaboration du DOO.

Ainsi, une réunion avec la Région Guadeloupe en novembre 2024 a permis d'échanger sur la méthodologie de calcul de la consommation des espaces ENAF pour la définition de la trajectoire ZAN, ainsi que sur la cohérence des orientations du SCoT avec le Schéma d'Aménagement Régional (SAR) en cours de révision.

De même, une autre réunion bilatérale avec la DEAL le 4 avril 2025 a porté sur la présentation de l'état d'avancement des travaux, la mission relative à la transposition de la loi Littoral sur le territoire de Cap Excellence, ainsi que sur la méthodologie pour le calcul de la consommation foncière d'ENAF pour définir la trajectoire ZAN.

Enfin, une réunion multilatérale de concertation avec un ensemble représentatif des Partenaires Publics Associés s'est tenue le 2 juillet 2025 au pôle technique de Cap Excellence.

Y participaient notamment : la Chambre de Commerce et d'Industrie, le Syndicat Mixte des Transports, la Région Guadeloupe, le Conseil Départemental, l'Office de l'Eau, l'Agence Régionale de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe, l'Établissement Public du Domaine des 50 Pas Géométriques, le Grand Port Maritime de Guadeloupe, la DEAL...

Cette rencontre a permis de présenter le projet de DOO, de recueillir les observations techniques des partenaires et de confirmer les derniers ajustements nécessaires avant sa finalisation.

En octobre 2025, ce sont tenues des réunions bilatérales avec la Région Guadeloupe dans le cadre de la révision du Schéma d'aménagement régional (SAR).



Affaire suivie par : Mme Odyle ESPAIGNET-BATTA,
*Directrice Générale Adjointe chargée du Développement Durable et de
l'Aménagement du Territoire*
Tél : 05 90 47 72 11
Emails : odyle.espaignetbatta@capexcellence.net
manuela.rabathaly@capexcellence.net

Nos réf. : DGA-DDAT/EJ/BP/OEB/MR/NG/KPA/MP/2025/06/58

Objet : *Concertation sur le Schéma de Cohérence
Territoriale (SCoT) de Cap Excellence*

Le Président

À

Destinataires « in fine »

Pointe-à-Pitre, le 20 juin 2025

Mesdames, Messieurs en vos grades et qualités,

Dans le cadre de la finalisation des travaux d'élaboration du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** de Cap Excellence, j'ai le plaisir de vous convier à une rencontre dédiée à la **présentation du projet de Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)**.

Cette rencontre s'inscrit dans le cadre et la continuité d'une démarche de concertation approfondie, menée depuis le lancement du SCoT, au travers d'ateliers, de réunions techniques, de webinaires, ainsi que de nombreux échanges bilatéraux. Plus récemment, un **cycle de six réunions publiques**, organisé entre avril et mai 2025, a permis de recueillir les **avis et attentes des habitants** sur les grandes orientations du DOO. Ce document structurant constitue la **traduction réglementaire du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)**, en formulant un ensemble de **prescriptions et de recommandations** visant à encadrer les politiques publiques d'aménagement et à garantir la **cohérence des documents d'urbanisme** du territoire.

En tant qu'**acteurs majeurs du développement territorial** et porteurs de politiques publiques à forts enjeux, votre contribution est essentielle à cette phase de travail. Nous souhaitons ainsi recueillir vos observations et bénéficier de vos expertises sur les thématiques abordées dans le DOO, qu'elles relèvent directement de vos domaines de compétence ou plus largement des dynamiques d'aménagement du territoire.

Vous êtes cordialement invités à participer à l'une ou aux deux séquences de cette journée d'échanges selon les modalités suivantes :

Date	Jeudi 3 juillet 2025
Heure	<ul style="list-style-type: none"> • 9h00 – 12h00 : Thématiques <i>Économie • Habitat • Littoral</i> • 14h00 – 16h30 : Thématiques <i>Environnement • Risques • Mobilité</i>
Lieu	Salle de réunion 1^{er} étage du Pôle Technique de Cap Excellence ou en visioconférence (<i>Un lien de connexion vous sera transmis ultérieurement</i>)

Afin de faciliter l'organisation, nous vous remercions de bien vouloir **confirmer votre participation** par retour de mail à l'adresse suivante : nidline.guiougou@capexcellence.net, en précisant :

- Votre participation le **matin**, l'**après-midi** ou sur les **deux sessions** ;
- Votre **modalité de présence** : en **présentiel** ou en **visioconférence**.

Dans l'attente de votre retour, je vous remercie par avance pour votre mobilisation et votre engagement aux côtés de Cap Excellence pour un développement territorial cohérent, durable et partagé.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs en vos grades et qualités, en l'assurance de mes sentiments profondément communautaires.

Signé électroniquement le 26 juin 2025
par JALTON S.C. Président



Figure 40 : Courrier d'invitation des partenaires

V. CONTRIBUTIONS COLLECTÉES ET INTÉGRÉES AU SCHÉMA

5.1 CONTRIBUTIONS PAR VOIE DE PRESSE ET DE RADIO

L'émission télévisée interactive organisée sur Canal 10 le 28 avril 2019 a permis à une douzaine de téléspectateurs d'intervenir et d'échanger en direct avec les représentants de Cap Excellence et de son AMO sur le SCoT ; les interventions enregistrées ont porté essentiellement sur questions et des demandes de précisions sur la démarche engagée, sur la portée du schéma et son articulation avec les autres documents de référence (SAR, PLU...).

5.2 CONTRIBUTIONS PAR INTERNET

Sont restitués ci-après les résultats du sondage réalisé, courant 2018, sur la page Facebook de Cap Excellence :

POINT FAIBLES	POINT FORT	PISTE DE DEVELOPPEMENT
Gestion de l'eau (cité 10)	Dynamisme (cité 6)	Développement économique réduisant le chômage
Réseau routier (cité 6)	Attractivité (cité 3)	Gestion de l'eau et du risque d'inondation
Sécurité (cité 5)	Diversité (cité 2)	Aménagement circulation
Transport public (cité 4)	Réseau de bus (cité 3)	Baisse des taxes et coûts loyers
Feux tricolore (cité 2)	Convivialité	Sauver jarry (cité 2)
Route abimées (cité 2)	Coopération universitaire (cité 2)	Développement eau d'excellence
Manque d'activités sportives/culturelles pour les jeunes (cité 2)	Biodiversité (cité 2)	Rénovation urbaine
Manque d'éclairage (cité 2)	Innovation (cité 2)	Transport le week-end
Vulnérabilité aux inondations (cité 2)	Dothémare (cité 2)	Emplois dans l'insertion
Pointe-à-Pitre	Réactivité (cité 2)	Augmentation des petits commerces
Longue durée des travaux	Développement	Emplois des chômeurs dans les quartiers npru
Incompétence dans certaines commissions	Propreté	Baisse du prix de l'eau pour les retraités
Personnes peu courageuses dans certains services	Bâtiments	Nettoyage des villes
Manque de cohésion	Respect de l'environnement	Garder la maîtrise de l'eau
Manque de vision prospective	Président bienveillant	Reconquérir les centres villes
Manque de maisons de quartier	Accueil	Rééquilibrer l'implantation des services et entreprises
Visites de terrain électorales	Pôle de culture	Cohésion
Manque de coordination avec les villes	Authenticité	Culture
Economie		Attractivité

Figure 41 : Résultats du sondage Facebook (25 réponses collectées le 22 octobre 2018)

5.3 CONTRIBUTIONS ÉCRITES

Aucune contribution écrite n'a été reçue sur le registre de concertation, ni par courriel (boîte mail du SCoT).

Pour autant, les citoyens et les associations ont pu contribuer, par ce canal écrit, à l'élaboration du SCoT :

Tout d'abord, les participants aux réunions publiques ont été invités à inscrire, sur les bulletins de participation, les valeurs qui leur semblaient prioritaires pour le SCoT de Cap Excellence. Les valeurs soumises à leur avis ont été identifiées dans les résultats du sondage Facebook, présentés ci-avant :

8 grandes valeurs sont donc ressorties prioritairement de cet exercice. Les valeurs citées moins fréquemment ont été rattachées aux valeurs principales en tant que « sous-valeurs ».

VALEURS PRINCIPALES	VALEURS RATTACHÉES
<ul style="list-style-type: none"> Responsabilité/Éco-responsabilité (cité 26 fois) 	<ul style="list-style-type: none"> Résilience (cité 3 fois) Liberté (cité 2 fois) Durabilité (cité 2 fois) Ecologie Environnement
<ul style="list-style-type: none"> Solidarité (cité 20 fois) 	<ul style="list-style-type: none"> Humanisme (cité 2 fois) Partage
<ul style="list-style-type: none"> Équité (cité 16 fois) 	<ul style="list-style-type: none"> Transparence (cité 3 fois) Éthique Exemplarité
<ul style="list-style-type: none"> Attractivité (cité 13 fois) 	<ul style="list-style-type: none"> Identité culturelle (cité 3 fois) Authenticité (cité 2 fois)
<ul style="list-style-type: none"> Mutualisation/Coopération (cité 13 fois) 	<ul style="list-style-type: none"> Co-construction (cité 3 fois) Participation Esprit communautaire
<ul style="list-style-type: none"> Performance (cité 12 fois) 	<ul style="list-style-type: none"> Innovation (cité 8 fois) Expertise/compétence (cité 4 fois) Efficience (cité 4 fois) Excellence (cité 2 fois)
<ul style="list-style-type: none"> Vivre ensemble (cité 9 fois) 	<ul style="list-style-type: none"> Cohésion (cité 7 fois)
<ul style="list-style-type: none"> Accessibilité (cité 7 fois) 	<ul style="list-style-type: none"> Proximité (cité 6 fois)

Par ailleurs, une contribution écrite d'une association – non basée sur le territoire communautaire, mais qui réfléchit sur l'aménagement global du territoire – a été reçue et enregistrée dès le lancement des actions de concertation.



Centre d'Etudes et de Recherches sur Morne-à-l'Eau et sa Région

Fondé le 8 septembre 1985 - N° W9G2004684 - SIRET 38221934300011

Espace solidaire et responsable

Le développement économique et social de tout territoire suppose un déséquilibre propice à l'émergence sur des sites et des espaces prédéterminés de projets structurants alors même que d'autres portions dudit territoire s'inscrivent en creux dans cette dynamique même du développement.

Ce déséquilibre fondateur et créateur de richesses ne prend cependant sens que si la région ou le pays concerné est capable de dépasser une vision autocentrée, égocentrique et égoïste pour susciter et impulser consciemment par des solidarités intracommunautaires, une redistribution équitable des richesses accumulées en son sein. Cependant réduire aujourd'hui la solidarité à la simple redistribution d'une manne financière aussi importante soit-elle, c'est risquer de gravement se fourvoyer. La gestion solidaire et complémentaire des infrastructures logistiques, la répartition attentive de lieux d'accueil et de socialisation pour les jeunes enfants (crèches thématiques ...) celle équitable de foyers et centres de création culturels sont autant d'instruments d'une solidarité éclairée permettant d'envisager la constitution d'un espace de vie partagé, agréable et réellement approprié par la majorité de nos concitoyens.

Tout à l'opposé de la juxtaposition d'un centre hypertrophié dévisageant en chien de faïence un « Désert guadeloupéen »...relégué aux marges... que pourrait nous léguer une approche trop peu éthique de l'actuel contexte.

Franck GARAIN

Pointe-à-Pitre, le 25 octobre 2018

5.4 RÉUNIONS THÉMATIQUES

Comme évoqué à la section précédente, la réunion thématique prévue avec les associations locales, le 2 mai 2019 n'a pas permis de collecter de contributions de cette catégorie d'acteurs ;

Cette modalité de concertation n'ayant pas suscité la participation attendue, il a été décidé, en accord avec les élus communautaires, d'adapter la démarche afin de privilégier des réunions publiques thématiques, mieux adaptées à une mobilisation élargie des acteurs du territoire.

5.5 RÉUNIONS PUBLIQUES

Comme évoqué à la section précédente, la réunion thématique prévue avec les associations locales, le 2 mai 2019 n'a pas permis de collecter de contributions de cette catégorie d'acteurs ; Cette modalité de concertation n'ayant pas suscité la participation attendue, il a été décidé, en accord avec les élus communautaires, d'adapter la démarche afin de privilégier des réunions publiques thématiques, mieux adaptées à une mobilisation élargie des acteurs du territoire.

PHASE DIAGNOSTIC

Dénommées « ateliers citoyens », les 11 réunions publiques organisées en 2018 et en 2019 sur le SCoT ont engendré des contributions riches et variées, qui ont nourri le diagnostic.

5.5.1 Compte-rendu des ateliers citoyens

Sont restitués ci-après les comptes-rendus des réunions publiques du 17 novembre 2018, des 12 et 19 décembre 2018, du 15 janvier 2019 et du 7 février 2019. Ces réunions ayant suscité le plus de contributions utiles, les comptes-rendus des 6 autres réunions publiques de la phase diagnostic n'ont pas été intégrés au présent bilan, pour éviter les redondances.

Réunion publique du 17/11/18 au Centre de Ressources des Abymes – Centre-Bourg

- **Déplacement**

En termes de déplacement, l'alternative à la voiture reste maigre avec des transports en commun dont l'efficacité reste trop faible, notamment pour les populations implantées en secteur rural. Face à la congestion toujours plus forte d'une agglomération qui concentre l'offre d'emploi en Guadeloupe, il est temps de questionner les conditions d'y circuler. L'offre en transport en commun doit être développée pour davantage concerner les sections rurales et être adaptée en termes de fréquence de passage aux besoins toujours plus importants, d'autant que les dynamiques de redéploiement et d'implantations nouvelles d'entreprises continuent d'alimenter une hégémonie économique à l'échelle régionale qui se trouve essentiellement concentrée sur les grandes zones d'activités économiques de Cap Excellence.

La faiblesse des aménagements dédiés ne permet pas le développement de modes de déplacement alternatifs aux modes de déplacement motorisés. Même si des segments de pistes cyclables sont aménagés et/ou annoncés, le réseau est trop peu développé pour permettre à la population de circuler sur le territoire. Alors que les habitants le souhaiteraient, les conditions ne sont pas réunies pour circuler à pied ou à deux roues en dehors des centres anciens. Ce déficit ne permet pas les déplacements à vélo, trottinette, rollers, ..., même sur de courtes distances ; l'omniprésence de l'automobile rend tout autre mode de circulation, dès lors qu'il n'est pas protégé, dangereux.

- **Agriculture**

Le territoire agricole de Cap Excellence, et singulièrement celui des Abymes, a été largement mobilisé pour le développement économique et urbain de l'agglomération. Plusieurs jeunes agriculteurs aimeraient s'installer sur un sol agricole qui conserve une forte valeur agronomique. Ils ne le peuvent pas de par la stratégie spéculative privilégiée par les propriétaires peu enclins à mettre le foncier à disposition des agriculteurs en espérant une évolution plus urbaine de leurs terres.

Il est important de lutter contre cette confiscation, de libérer ce foncier et de le rendre disponible au profit de jeunes agriculteurs ambitieux et bien formés pour développer de nouvelles formes d'agriculture et de nouveaux modes d'exploitation bien plus rentables, y compris sur de petites parcelles, que les spéculations traditionnelles (canne, ...) car fondés sur des productions vivrières ou d'élevage bio (volailles en plein air, ...).

Réunion publique du 12/12/18 à Calvaire - Baie-Mahault

- **Les dynamiques de développement du bâti**

sur un territoire prisé comme lieu de résidence a favorisé un morcellement du foncier et a entraîné sa dépréciation. La situation en cœur d'agglomération de quantités d'espaces agricoles réduits, leur confère néanmoins un intérêt particulièrement important, même sur de petites parcelles où la pratique du traditionnel jardin créole est un modèle économiquement rentable. Ce modèle est d'autant plus intéressant qu'il peut se démultiplier sur les petites surfaces découpées au contact immédiat de zones habitées et offre des perspectives pertinentes pour le développement d'une agriculture diffuse de proximité qui participe à répondre aux enjeux d'auto-suffisance alimentaire.

- **Besoins de développement de l'économie**

Les cœurs de ville ont perdu de leur vitalité avec le départ des commerces et services de proximité incités à alimenter une dynamique d'offre développée plus en périphérie sur des secteurs faciles d'accès.

La stratégie de développement économique de Cap Excellence doit être précisée pour éviter que les cœurs de ville ne se vident. Le développement en zones économiques créées en périphérie des centres-bourgs et centres-villes ne participe pas à enrichir une offre (en termes d'enseignes, ...) qui se répète d'une zone à l'autre alimentant une dynamique de concurrence bien plus que de complémentarité entre zones urbaines et économiques mais aussi entre zones économiques.

Le développement bâti sur le territoire communal de Baie-Mahault qui a conservé longtemps son identité agricole, s'est fait de façon brutale et massive, à travers des opérations de lotissements de grande importance, notamment, qui ont surtout favorisé le développement de l'offre en logements. Cette dynamique est à l'origine d'un déséquilibre de l'offre urbaine peu présente au sein des polarités rurales, et qu'il s'agit de renforcer au contact des lieux de vie constitués autour d'équipements et qui ont amorcé la notion de quartiers ou de sections.

Réunion publique du 19/12/18 à la Médiathèque - Centre-Bourg de Baie-Mahault

La commune s'est bien développée au cours de ces dernières décennies avec Jarry, Moudong, ... et à l'échelle du centre-bourg avec Destrelland et plus récemment le port de plaisance. Le cœur historique du bourg semble avoir été un peu oublié et est resté figé. Peu d'actions de renouvellement ont été engagées ; le centre vieillissant est dévalorisé et souffre d'une grande vacance tant au niveau de son parc de logements que pour ses locaux d'activités. Les dynamiques de Destrelland notamment l'ont vidé d'une bonne partie de ses commerces. Même si le centre commercial de Belcourt est apparu, le bourg a perdu de son dynamisme et de son attractivité.

Transports en commun, bus des mers, ... Une logique à développer pour mieux circuler et notamment s'appuyer sur les aménagements et équipements portuaires qui ont été réalisés. Faire du bourg un nouveau point d'échange via la mer au sein de l'agglomération et au-delà. Cet investissement lourd doit participer à donner une nouvelle attractivité du centre-bourg dont la redynamisation doit être encouragée via des actions d'amélioration (et de régularisation foncière) attendues par les habitants.

Réunion publique du 15/01/19 à l'École de Boisvin - Les Abymes

- **Vocation agricole du territoire**

Valoriser le foncier agricole en interface et au plus près des quartiers et des zones habitées est une ambition qu'il faut soutenir mais il faut arrêter de consommer et de gâcher un foncier au gros potentiel pour l'agriculture par un développement bâti qui n'est pas contrôlé. Un projet d'agro-transformation sur Perrin est annoncé, mais encore faut-il qu'il soit alimenté ! Aujourd'hui le territoire ne produit plus grand-chose alors que le foncier garde sa valeur même s'il est de plus en plus découpé et réduit. Le projet de développer une unité de transformation ambitieuse au cœur de Perrin perd de son intérêt dans la valorisation des productions locales si elles ne sont pas encouragées !

- **Préserver l'identité du territoire rural**

Attention à ne pas transformer la qualité du cadre de vie de Boisvin et de ses environs par le développement de programme denses de logements sociaux à l'instar du programme construit sur Desravinière qui ne respecte pas la qualité du paysage et des formes urbaines traditionnelles de la section.

- **Perception d'isolement d'une partie de la population inscrite sur l'Est du territoire (Doubs, Chazeau, ...)**

Dans les sections reculées de l'Est du territoire des Abymes, la mauvaise qualité de services tend à donner aux habitants le sentiment d'être isolés. Cette perception est liée notamment à la faible desserte par les transports en commun et la faible couverture numérique, à tel point que le rapport avec les commerces et services du centre du Gosier est plus facile qu'avec le centre des Abymes.

Réunion publique du 07/02/19 à la Médiathèque - Rue AR Boisneuf - Centre-Ville de Pointe-à-Pitre

Un sentiment d'abandon est exprimé par les habitants et les commerçants du centre-ville de Pointe-à-Pitre qui vivent mal la dégradation d'un centre-ville exposé à des problèmes d'assainissement (odeurs), sale, livré aux SDF et à la délinquance. Les investissements annoncés pour traiter certains des maux identifiés (requalification des rues, des réseaux, offre de stationnement relayé par un réseau de navettes) tardent à se mettre en œuvre et les problèmes s'accroissent. L'alerte est vivement exprimée par une population qui constate une dégradation générale de la Ville, cause d'une forte dépréciation face à laquelle des actions fortes doivent être mises en œuvre. En fin de journée, la ville n'est plus animée et perd toute attractivité et donc toute fréquentation avec la fermeture des commerces.

5.5.2 Synthèse des ateliers citoyens

La synthèse thématique des 11 ateliers citoyens organisés en phase diagnostic peut se lire comme suit :

Votre quartier aujourd'hui et demain

Sans surprise, les problèmes actuels du lieu de résidence représentent le sujet principal et spontané des participants.

Ces problèmes portent en priorité sur le logement lui-même, les travaux sur la voie publique, les circulations piétonnes et motorisées, l'accès à Internet, le nettoyage du quartier, les liens entre les générations

En zone rurale, le manque d'équipements, d'espaces publics et de services de proximité est souvent mis en évidence. La problématique de l'eau, dans toutes ses dimensions, est également prégnante.

Les contributeurs évoquent l'identité et les traits distinctifs de leur quartier. Ils mettent son évolution en perspective, souvent pour décrire une situation qui se dégrade.

Il n'y a quasiment pas de contributions prospectives sur le quartier.

Votre agglomération, aujourd'hui et demain

Les intervenants insistent sur la concurrence, sur la « guerre » que se livrent les trois villes de l'agglomération. La notion de spécialisation des territoires est avancée mais ne fait pas l'unanimité.

Ils évoquent la situation et l'identité de chaque ville, avec un focus sur Pointe-à-Pitre dont l'évolution leur semble préoccupante.

Les thématiques jugées prioritaires sont celles du transport, des infrastructures routières, de l'éclairage public, de l'eau, des déchets...

La projection sur les dix prochaines années amène certains participants à s'interroger sur la prise en compte du vieillissement annoncé de la population, notamment sur l'évolution de la prise en charge sanitaire et de l'offre de services pour les seniors.

Adapter durablement l'agglomération

La prévention et la gestion des risques apparaît comme une thématique prioritaire pour les participants. Ces derniers ont conscience que les risques technologiques sont concentrés à Jarry et à proximité de l'aéroport et du port, et que les risques naturels s'accroissent à la faveur du changement climatique. Ils préconisent le recours aux réseaux sociaux et aux associations dans la prévention et la gestion des catastrophes.

Les ateliers font ressortir un besoin pour davantage d'espaces naturels au sein de l'agglomération, y compris par le retour de la nature en ville et pour des projets favorisant l'appropriation de ces espaces par la population. Il s'agit en particulier de protéger les mangroves des aménagements « sauvages » ou planifiés.

En ce qui concerne l'énergie, des voix plaident pour l'autosuffisance énergétique, par le développement des EnR, en particulier du solaire, mais aussi des réflexions sur la conception des bâtiments pour réduire les consommations électriques (liées à la climatisation).

La gestion des déchets a occupé une place de choix dans les débats. Certains participants ont l'impression, qu'en la matière, les trois villes ne sont pas logées à la même enseigne ? De manière générale, il est urgent de bannir les pratiques d'un autre temps (boucans, dépôts sauvages...), en continuant de miser sur l'éducation et la sensibilisation. Les pratiques éco-citoyennes seront plus facilement développées par des dispositifs incitatifs plutôt que par des sanctions. Les bornes de tri doivent être entretenues et vidées plus fréquemment. Des mesures spécifiques doivent être mises en place pour la gestion des encombrants. Plus largement, la résolution de la problématique des déchets passe par un changement profond des modes de consommation en Guadeloupe et singulièrement dans l'agglomération.

Développer le tissu économique de l'agglomération

La question de l'emploi est jugée prioritaire par les participants.

Les participants s'interrogent sur la cohérence de la stratégie économique de Cap Excellence avec celle de la Région. Certains préconisent un rééquilibrage économique au bénéfice des autres territoires communautaires de l'archipel.

Pour ce qui est de la localisation des activités économiques au sein de l'agglomération, les avis sont partagés : les logiques de concentration et de spécialisation de zones font débat. Les participants s'accordent sur le fait qu'il ne faille pas occulter le développement économique des zones rurales, ni les besoins, notamment en commerces de proximité des zones urbaines. Il y a également consensus sur le fait que les pôles attractifs, notamment les ZAE, doivent être décongestionnés, notamment par une revisite des déplacements domicile-travail et par le désenclavement numérique de zones aujourd'hui moins attractives. Il convient également d'envisager le potentiel d'activités économiques induites par les grands projets d'aménagement (ex : CHU).

L'accent a été mis sur l'innovation comme moteur de croissance et sur le soutien à porter aux activités novatrices.

D'un point de vue sectoriel, les échos rencontrés à l'évocation de l'agriculture et du tourisme au sein de l'agglomération sont positifs. S'agissant du tourisme, s'ils concèdent qu'au regard de l'environnement actuel, les développements seront limités, les participants croient au potentiel de la croisière et de sites naturels comme Taonaba.

Enfin, les mentalités semblent évoluer car les participants ont évoqué à plusieurs reprises des velléités de changement des modes de consommation ou leur soutien au développement de l'ESS sur le territoire communautaire.

Habiter ensemble l'agglomération

S'agissant de la stratégie de peuplement, les avis divergent. Pour certains, Cap Excellence ne doit pas chercher à attirer davantage d'habitants. L'agglomération-centre génère un déséquilibre démographique à l'échelle de la Guadeloupe et a du mal à traiter les « nuisances » (circulation, foncier,...) générées par cette forte densité. Pour d'autres, au contraire, il faut davantage d'habitants, la stagnation démographique étant synonyme de pertes de dynamisme pour les territoires et de dotations pour les collectivités.

La mixité sociale apparaît souhaitable au plus grand nombre. La mixité générationnelle semble impossible dans certains cas.

La question de l'habitat stricto sensu est abordée in extenso : les logements sociaux doivent être meilleure qualité, être adaptés à la structure des familles contemporaines et doivent bénéficier des équipements et des espaces d'accompagnement. Ils ne doivent pas être concentrés sur le même territoire et ne doivent pas être des vecteurs d'étalement urbain. Il faut que l'offre de logements sur territoire soit équilibrée et réponde à la diversité des besoins (logements sociaux, intermédiaires, libres, logements individuels, collectifs...).

Les thématiques des services à la population et de la qualité de vie figurent également parmi les priorités évoquées, en particulier dans les zones rurales.

L'accent est mis sur le rôle des associations et des équipements de proximité dans la lutte contre l'isolement. Des actions de requalification (ex : conversion en gîtes touristiques) pourraient contribuer au même objectif.

Parmi les questionnements proposés, celui de la garde d'enfants a retenu l'attention des participants. Ces derniers nous invitent à envisager la diversité des formules existantes ou à inventer.

Il faut enfin davantage de parcours et d'équipements sportifs diversifiés, de qualité, pour tous les âges, sur le territoire communautaire.

Équilibrer l'aménagement de l'agglomération

La thématique des territoires ruraux est prioritaire... dans les territoires ruraux. Comme évoqué précédemment, il s'agit, dans cet environnement, de développer les équipements et les services de proximité. Il s'agit également d'y prévenir les inondations et d'y favoriser l'accès au haut débit.

Mais, y compris dans ces zones, les habitants comprennent la nécessité à reconquérir les centres-bourgs et le centre-ville de Pointe-à-Pitre. Il est urgent de renforcer la notoriété et l'activité des bourgs des Abymes et de Baie-Mahault. Plus globalement, les centres urbains de l'agglomération doivent être réaménagés dans le sens de la modernité.

Il convient de maintenir un équilibre entre les zones urbanisées et les zones non urbanisées du territoire. L'étalement urbain doit être maîtrisé et les opérations de rénovation urbaine, en particulier celles relatives à la démolition des maisons abandonnées et au traitement des dents creuses, y concourent.

Comme évoqué précédemment, la problématique de l'état du réseau routier est également prioritaire. Plus largement, la thématique du transport et de la mobilité est abordée de façon extensive dans les ateliers citoyens. Ces derniers font le constat de l'engorgement des trois villes de l'agglomération et déplorent l'absence de véritable politique de transport sur le territoire communautaire. Les préconisations dans ce domaine vont, pêle-mêle, dans le sens du développement des pistes cyclables, des cheminements piétons, de l'offre en stationnement, du mobilier urbain, du transport maritime inter-urbain, des solutions en site propre, du transport pour les personnes âgées...

Se cultiver et s'identifier à l'agglomération

La diffusion de la culture représente une préoccupation importante pour les participants. A ce titre, la réouverture du Centre des Arts et de la Culture semble attendue avec impatience. De même, certains demandent le développement d'une offre de formation artistique d'excellence.

La question de l'accès des habitants des zones rurales à la culture est jugée prioritaire dans les quartiers concernés. Il peut être favorisé en « ramenant la culture à la campagne », via des équipements de proximité ou des dispositifs mobiles, mais aussi en facilitant le transport des habitants vers les pôles culturels de l'agglomération.

Plusieurs voix plaident pour une mutualisation des équipements culturels sur le territoire communautaire.

Un participant suggère d'adopter une approche large du patrimoine afin d'y intégrer le patrimoine naturel.

Interrogés sur la thématique de l'identité, les participants soulignent les identités fortes des trois communes, qui ne devront pas être gommées. L'identification au quartier semble primer, puis vient l'identification à la commune. L'identification à l'agglomération procède de critères aux contours assez flous (« là où ça bouge »), et ne suscite visiblement pas de sentiment d'appartenance aujourd'hui.

Gouverner ensemble l'agglomération

Cap Excellence est une entité « jeune » qui demeure « opaque », « abstraite » pour certains. Pour beaucoup, ce n'est qu'un logo qui apparaît sur les factures d'eau et sur le pelliculage des véhicules de la flotte de l'EPCI. Il ressort des débats que « la population doit être mieux informée des responsabilités. » Certains distinguent toutefois la répartition des compétences entre la ville, la communauté d'agglomération, la Région, les services de l'Etat...

5.5.3 Thématiques et besoins prioritaires intégrés au diagnostic

En synthèse, les thématiques et les besoins suivants ont été identifiés en priorité dans les réunions publiques organisées en phase diagnostic :

1. THÉMATIQUES

ORGANISATION TERRITORIALE

Vision de l'agglomération de Cap Excellence

- Identité communautaire
- Statut et rôle de Cap Excellence

Développement territorial

- Dynamique démographique
- Place de Cap Excellence par rapport aux communes-membres

Armature urbaine

- Réinvestir des centres anciens qui se vident
- Les extensions urbaines
- Les polarités secondaires à animer
- Les territoires ruraux à valoriser et à équiper
- La rivière salée et le littoral
- Jarry
- Le site de l'aéroport
- L'organisation territoriale pour absorber les usagers et les habitants

ENVIRONNEMENT

Développement durable

- La gestion des déchets
- La consommation d'énergie
- La consommation des espaces
- Les espaces à forte valeur patrimoniale et naturelle

L'exposition aux risques

SOCIAL

Le cadre de vie

- Les espaces publics
- Appropriation de l'espace
- Nature en ville

L'habitat

- Le parc social
- Les copropriétés dégradées

La cohésion sociale

- L'appartenance territoriale
- Le vivre ensemble
- Le soutien aux associations
- L'appartenance territoriale

ECONOMIE

L'économie

- Les zones d'activité économique
- L'accès au numérique

L'agriculture

- Le difficile milieu agricole
- La valeur agricole des sols
- Les jardins en ville

Le tourisme

- Le potentiel touristique
- Le tourisme médical

EQUIPEMENTS

La mobilité

- La congestion automobile
- Le développement du Transport en Commun et les mobilités douces
- L'importance du trafic
- Une mobilité accessible à tous
- Transport scolaire

Les équipements

- Les équipements peu qualitatifs
- Leur localisation

Les réseaux

- L'enclavement numérique
- L'accès à l'eau potable
- La gestion des eaux usées

2. BESOINS

VISION DE L'AGGLOMÉRATION

- Clarifier les compétences de Cap Excellence
- Affirmer l'identité de Cap Excellence tout en préservant les identités communales
- Assurer la compatibilité entre les projets de Cap Excellence mais aussi avec les projets du SAR
- Mutualiser les travaux
- Améliorer la stratégie et les actions de l'agglomération pour résoudre les problématiques intercommunales

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

- Rendre le territoire plus attractif et attirer une nouvelle population
- Répondre aux mutations démographiques
- Développer une nouvelle qualité urbaine pour permettre le développement de nouveaux quartiers
- Assurer un développement territorial équitable et juste à l'échelle intercommunale

ARMATURE URBAINE

- Rendre attractif les polarités (bourg des Abymes, Pointe-à-Pitre, etc.)
- Reconsidérer les périphéries urbaines dans les plans d'actions
- Prendre en compte la population isolée ou vieillissante situées dans les polarités secondaires
- Améliorer l'accès aux services et à la culture au sein des territoires ruraux
- Réinvestir la rivière salée et en faire une nouvelle centralité
- Valoriser Jarry afin de permettre son appropriation et favoriser une mixité fonctionnelle
- Densifier et favoriser un développement économique pluriel autour de l'aéroport
- Contenir le développement de l'agglomération et lutter contre son caractère hégémonique pour préserver ses valeurs rurales et naturelles et maintenir un cadre de vie agréable

DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Accompagner la réduction et l'optimisation des déchets
- Améliorer la gestion des déchets
- Encourager et promouvoir les bonnes pratiques (sensibilisation des populations, changement de modes de production de consommation, etc.)
- Réduire la consommation énergétique domestique et économique et sensibiliser les populations aux bons usages
- Développer les énergies alternatives
- Identifier et sanctuariser les espaces à forte valeur patrimoniale et naturelle

EXPOSITION AUX RISQUES

- Prendre en compte les risques naturels, industriels et technologiques pour optimiser les destinations du territoire
- Prendre en compte le changement climatique et appliquer des solutions adaptées

CADRE DE VIE

- Mieux entretenir les espaces publics
- Laisser faire les initiatives citoyennes pour embellir l'environnement urbain
- Réintégrer les jardins créoles en mobilisant le foncier disponible et en le mettant à disposition des habitants
- Végétaliser les espaces en milieu urbain
- Valoriser la bande littorale pour y créer de nouvelles liaisons douces

HABITAT

- Réinterroger les projets de logements (intégration des logements sociaux, lutte contre la ségrégation sociale, etc.)
- Intervenir pour assurer la qualité des copropriétés

COHÉSION SOCIALE

- Recréer des liens entre les habitants particulièrement au sein d'un même quartier
- Favoriser le vivre ensemble au travers de projets pour maintenir le lien social et les traditions
- Soutenir les associations locales
- Implanter des équipements culturels et sportifs à destination des jeunes, des espaces de rencontres au profit de tous

ECONOMIE

- Rééquilibrer l'activité économique sur le territoire intercommunal, favoriser la proximité domicile-travail
- Favoriser une expression économique plurielle, lutter contre les zones d'activités qui participent à dévitaliser les centres urbains
- Accompagner le développement et l'accès au numérique nécessaire à l'épanouissement entrepreneurial

AGRICULTURE

- Revaloriser le monde agricole et ses filières
- Prendre en compte la valeur réelle des terres agricoles pour sanctuariser les secteurs à forte valeur agronomique
- Réhabiliter les jardins créoles et favoriser leur développement en milieu urbain

TOURISME

- Valoriser le potentiel touristique de l'agglomération et notamment le tourisme vert et culturel
- Mener une politique de communication volontariste pour améliorer l'attractivité touristique du territoire
- Favoriser le tourisme médical et faire de la Guadeloupe un pôle médical pour la Caraïbe
- Mettre en scène le potentiel touristique de Pointe-à-Pitre

MOBILITÉ

- Mettre en place un réseau de transports en commun entre les quartiers résidentiels et le pôle économique de Jarry pour lutter contre la congestion automobile et favoriser l'accès aux pôles d'emplois
- Développer les liaisons douces entre quartiers d'habitat et zone d'emplois
- Entretien des voies douces existantes
- Mener une réflexion sur de nouvelles mobilités, notamment fluviales
- Assurer une meilleure répartition des activités économiques pour favoriser leur proximité avec les quartiers et limiter les déplacements
- Mettre en place des supports de mobilité accessibles à tous (personnes âgées, personnes à mobilité réduite, etc.)
- Densifier et sécuriser le réseau de transport scolaire

EQUIPEMENTS

- Aménager des équipements sportifs de proximité
- Améliorer la qualité des équipements sportifs et des établissements scolaires et participer l'attractivité territoriale

RÉSEAUX

- Améliorer l'accès au haut-débit
- Rétablir un réseau d'eau potable de qualité (coupures d'eau)

PHASE PADD/PAS

5.5.4 Compte-rendu des réunions publiques du PADD

Réunion publique du 05/11/19

- **Gestion des déchets**

Les participants ont exprimé les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du tri au quotidien : Les bornes d'apport volontaire sont fréquemment saturées, ce qui décourage les bonnes pratiques. Le manque de filières locales de valorisation oblige l'exportation d'une grande partie des déchets, à l'exception du verre.

La nécessité d'augmenter les capacités et la fréquence de collecte a été soulignée.

Des pistes d'amélioration ont été proposées :

Développer des solutions de tri et de valorisation locales génératrices d'emplois.

Encourager une gestion des déchets fondée sur la valeur économique des matériaux recyclables (ex. consignes, batteries).

- **Agriculture**

Les participants ont évoqué un intérêt pour une agriculture de proximité tout en pointant des limites dans certaines pratiques actuelles :

Les jardins partagés fonctionnent difficilement sur le territoire, en raison d'un manque de suivi et de dégradations.

Des solutions agricoles innovantes ont été mises en avant, telles que l'hydroponie ou l'aquaponie, permettant de valoriser des terrains dépréciés et d'améliorer les rendements.

La valorisation du territoire des Grands-Fonds a été associée à un potentiel de tourisme vert (sentiers, mares, découverte de la biodiversité).

- **Développement urbain et cadre de vie**

Plusieurs contributions ont porté sur les choix résidentiels et leurs conséquences :

La recherche de tranquillité en zone rurale entraîne un étalement urbain et une perte progressive du caractère de la campagne.

Les habitants doivent accepter les limites d'un habitat éloigné des centres (mobilités, services).

Une meilleure rationalisation de l'urbanisation a été demandée, conciliant besoin d'habitat et préservation des espaces naturels.

En matière de renouvellement urbain, il est attendu que la démolition de bâtiments soit accompagnée de la création d'espaces verts et d'aménagements pour améliorer le cadre de vie.

Réunion publique du 12/11/19

Thème 1 - Valeur naturelle et valeur agricole de l'espace naturel

Les contributions recueillies ont permis de mettre en lumière l'importance des Grands Fonds et, plus globalement, des espaces naturels du territoire de Cap Excellence. Plusieurs préoccupations et pistes d'action ont été exprimées :

• Préoccupations exprimées

Les espaces naturels des Grands Fonds subissent une pression croissante liée à l'urbanisation.

La qualité du cadre de vie repose sur la préservation de l'identité locale, notamment en matière d'activités agricoles, de paysages et de sociabilité de proximité.

Le recul de l'agriculture de proximité contribue à une perte de savoir-faire, à une dépendance accrue aux importations, ainsi qu'à une dégradation de l'alimentation.

• Orientations et attentes exprimées

Préserver les terres agricoles, en particulier dans les secteurs à forte vocation agricole ;

Soutenir la relance d'une agriculture vivrière et économique en favorisant :

la plantation de jardins créoles,

la revalorisation de productions traditionnelles, des formes d'agriculture innovantes et adaptées aux terrains (ex. agroforesterie).

Créer des dynamiques collectives

coopératives locales,

initiatives citoyennes valorisant la production agricole,

événements ou concours pour encourager la plantation d'arbres fruitiers ou de cultures patrimoniales.

Renforcer l'identité territoriale des Grands Fonds en articulant agriculture, valorisation du patrimoine et projets de développement local.

Thème 2 - La mobilité : si on a un certain niveau de transport on peut alors accepter d'être isolé

Les participants ont souligné que l'amélioration des mobilités reste un enjeu majeur pour permettre à tous les habitants, y compris ceux des secteurs les plus isolés, de participer pleinement à la vie du territoire.

• Préoccupations exprimées

L'éloignement des quartiers ruraux demeure un frein à l'accès à la culture, aux loisirs et aux équipements communautaires.

Le coût des transports pénalise particulièrement les jeunes adultes et peut favoriser le recours prématuré à la voiture individuelle.

Les personnes âgées rencontrent également des difficultés à se déplacer de manière autonome

• Orientations et attentes exprimées

Développer une offre de transports adaptée aux temps de loisirs et aux grands équipements culturels (cinéma, Mémorial ACTe, événements communautaires...).

Mettre en place des actions tarifaires ciblées pour les jeunes et les seniors afin de favoriser la mobilité durable.

Intégrer davantage les secteurs éloignés à la dynamique urbaine et communautaire par des solutions de déplacement plus souples et plus fréquentes.

Proposer une offre de qualité de transport alternative à la voiture individuelle

Thème 3 - Participation citoyenne et sentiment d'appartenance à l'agglomération

La concertation a mis en évidence des enjeux forts de communication et de cohésion territoriale.

• Préoccupations exprimées

Les informations ne sont pas toujours perçues comme accessibles, suffisamment claires ou diffusées de manière homogène sur le territoire.

Le rôle et les compétences de Cap Excellence sont encore mal identifiés par certains habitants.

Le sentiment d'appartenance à l'échelle communautaire reste à consolider

• Orientations et attentes exprimées

Améliorer la stratégie de communication, en particulier vers les quartiers les plus éloignés et les publics moins connectés.

Favoriser une communication harmonisée et lisible entre Cap Excellence et les communes membres.

Renforcer les actions et événements fédérateurs permettant de mieux incarner l'identité communautaire et ses bénéfices concrets pour la population.

Thème 4 - Quelles perceptions des ZAE ?

Les échanges ont porté davantage sur l'attractivité globale du territoire et sur la répartition des services et activités, que sur les seules ZAE.

• Préoccupations exprimées

Insuffisance de services de proximité dans les secteurs ruraux (santé, commerces, artisanat...), limitant le quotidien des habitants, en particulier des personnes âgées. Déséquilibre de développement entre les centralités de Cap Excellence, au détriment du centre-ville de Pointe-à-Pitre, perçu comme dégradé et moins attractif.

Perte d'attractivité touristique de Pointe-à-Pitre, notamment pour les croisiéristes, faute de mise en valeur de son patrimoine et de ses espaces publics

• Orientations et attentes exprimées

Soutenir l'implantation d'activités artisanales et de services du quotidien dans les quartiers périphériques et ruraux.

Renforcer la revitalisation du centre-ville de Pointe-à-Pitre (rues piétonnes, commerces, restauration, loisirs, théâtre...).

Valoriser le patrimoine culturel et historique pour repositionner Pointe-à-Pitre comme centralité forte du territoire communautaire.

Garantir un développement harmonieux entre les communes et dans les différentes zones de Cap Excellence.

Réunion publique du 13/11/19

• Espaces naturels, ruraux et agricoles

Afin de pouvoir répondre à la récente réglementation en termes d'approvisionnement des cantines scolaires (produits bios, locaux) : il est nécessaire de favoriser l'implantation de producteurs agricoles sur le territoire. Il semble y avoir peu de place sur Pointe-à-Pitre. Sur Baie-Mahault et les Abymes, un potentiel a priori plus important est constaté. Lien avec la stratégie de développement rural de Cap Excellence.

Besoin d'un dispositif de suivi / formation autour de la production agricole (pour les jeunes, personnes éloignées de l'emploi notamment).

Recoloniser la ville par « la campagne » via notamment le développement des espaces naturels dans l'espace urbain : ombrage, espaces de convivialité, confort thermique, ventilation, ... sont autant de notions citées par les participants.

La transformation de la place de la gare de Bergevin est qualifiée de « gâchis ».

Le mitage des espaces naturels et agricoles de Guadeloupe inquiète.

Point de vigilance : le raisonnement d'aménagement du territoire de Pointe-à-Pitre (noté PAP) ne peut être le même que sur Baie-Mahault (noté BM) ou les Abymes.

Sentiment que PAP a été vidé au profit des Abymes via la ZAC de Dothémare.

Question clé : comment refaire partir de développement économique de de PAP ?

- **Développement économique**

Constat : la Guadeloupe vieillit et les jeunes ne reviennent pas. L'aménagement du territoire doit être pensé afin de recréer de la proximité pour les personnes âgées notamment.

Il semble nécessaire de créer une complémentarité d'activités entre la ZAC de Dothémare et Jarry. Pour ce faire, un travail sur les modes de déplacements doit notamment être mené.

Rendre l'agglomération de Cap Excellence indépendante en termes de production agricole.

L'agglomération est dépendante de nombreux flux de matière et d'énergie : une résilience économique est nécessaire.

Le tourisme de croisière semble être l'avenir de Pointe-à-Pitre pour certains (projet Karukera Bay) alors qu'il connote tourisme de masse dévastateur pour d'autres. Le tourisme culturel, sportif et santé pourrait venir compléter ce tourisme de croisières. Par ailleurs, il ressort l'idée de « faire du vert » dans le projet Karukera Bay, au sein duquel Cap Excellence peut porter la voix de ses administrés.

Les touristes ne passent aujourd'hui que très rarement une journée de leurs vacances à Pointe-à-Pitre. PAP est une ville universitaire et réputée pour être un lieu de savoir lié à la mer. Cependant, ces aspects ne sont pas suffisamment exploités. Un technopôle de recherche pourrait être créé, en lien avec le port éventuellement.

PAP manque d'équipements sportifs pour les jeunes. La population mixte résidente de la ville doit être prise en compte dans l'aménagement du territoire.

La ville se doit d'être de nouveau agréable à vivre : il semblerait qu'il faille s'atteler à l'ensemble des problématiques en même temps (insécurité, stationnement, éclairage des rues, qualité des cheminements piétons, propreté des rues, etc.).

La création d'un pôle juridique (en face du tribunal) et d'un pôle médical est à envisager sur la ville de Pointe-à-Pitre (avec zones de stationnement associées).

- **Mobilité**

Faire de PAP une ville piétonne tout en compensant les places de stationnement supprimées. Cela permettrait notamment de relever la gamme d'attractivité économique : « aucune voiture n'achète, le passant oui ».

Les lignes de bus resteraient à l'extérieur du centre-ville de PAP et des navettes électriques pourraient parcourir ce dernier. Des places de stationnement en périphérie proche seraient à créer.

Des places de stationnement sont tout de même à prévoir en centre-ville pour les commerçants : parkings silos ou souterrains par exemple. Les parkings silos pourraient par ailleurs être végétalisés et devenir des lieux de petites productions maraichères ou encore des lieux de production énergétique via la couverture en panneaux photovoltaïques.

Des jardins potagers sont déjà en cours d'expérimentation sur les toits des logements sociaux de Lauricisque (association).

Un service de vélo en libre-service et/ou de locomotive électrique serait à développer au centre-ville de PAP.

Une fluidification de la circulation est à envisager sur PAP en repensant les sens de circulation.

Profiter du littoral pour se déplacer (exemple des bus de mer en cours d'expérimentation).

Réunion publique du 26/11/19

Mobilité

• Constats

Il est difficile d'accéder à certains secteurs du territoire en transports en commun, surtout du côté de la Basse-Terre.

Les arrêts de bus bloquent la circulation.

Il est difficile de circuler à vélo.

Les heures de passage des bus KARULIS sont males connues des habitants.

Les trottoirs de PAP ne sont pas adaptés à la circulation piétonne (détériorés).

L'idée du bus des mers est bonne mais l'intermodalité mer-terre n'est pas encore optimale.

Développement économique

• Constats

L'enlèvement des déchets sur PAP n'est pas optimal et cela n'incite pas les commerçants et touristes à rester.

Il manque de containers pour les encombrants en ville ce qui implique de nombreux dépôts sauvages. De nombreuses personnes n'ayant pas de voiture particulière, elles ne peuvent pas se rendre en déchèteries.

La place de la Victoire manque d'animation.

Insécurité grandissante à PAP.

Beaucoup d'habitat insalubre dans PAP.

• Idées

Développer des voies réservées aux bus.

Volonté de pouvoir circuler à vélo dans l'agglomération, et notamment dans Pointe-à-Pitre. C'est une idée intéressante notamment pour les jeunes sur leurs trajets domicile-école. Interdire l'accès de PAP aux voitures. C'est une idée qui permettrait de redynamiser le commerce en centre-ville et d'améliorer le cadre de vie (pollution atmosphérique, nuisances sonores). Seuls les quais pourraient être accessibles en voiture. Des parkings en entrée de ville doivent accompagner cette action.

L'ombrage des voies de circulation douce doit être favorisé. Des trottoirs larges sont à prévoir.

• Idées

PAP comporte de très belles maisons qui pourraient être restaurées.

Redynamiser PAP par le tourisme.

Les touristes de croisière arrivant généralement le dimanche, une animation commerciale du centre-ville de PAP est à favoriser.

Développer les restaurants, bars, lieux de musique dans PAP.

Équipements

- **Constats**

Il manque d'espaces de sport pour les jeunes.
Trop peu d'arbres dans PAP.

Espaces naturels, ruraux et agricoles

- **Constats**

Les rares espaces verts de PAP sont mal entretenus et pris d'assaut par les SDF.

- **Idées**

Des équipements pour les personnes âgées à envisager sur PAP (par exemple sur le site de l'ancienne clinique place de la Victoire).
Rénover les édifices abandonnés.
Impliquer la population / les associations dans l'animation des quartiers.
Développer de plus en plus de mini-cliniques, maisons de santé, dans PAP (population vieillissante).

- **Idées**

Créer des jardins créoles en ville.
Murs végétalisés pour améliorer le confort thermique et l'esthétique des bâtiments (logements sociaux notamment).
Reverdifier la ville de PAP.
Prévoir un carré de verdure devant chaque habitation.
Créer un grand parc à l'extérieur de la ville de PAP où les habitants et touristes auraient plaisir à venir d'y balader : vers le MACTe, Bergevin, ...
Créer une continuité verte dans la ville de PAP, tournée vers la mer : prolongement de Lauricisque, plaine de Grand Camp.
Envisager un prolongement de la ville sur l'eau : passerelles en bois par exemple.

Réunion publique du 28/11/19

Mobilité

• Constats

Exemple d'une habitante qui vit à La Jaille et travaille à Bergevin et de son mari qui travaille à Jarry : deux voitures leur sont nécessaires pour réaliser leurs déplacements domicile-travail. Le quartier de la Jaille est impraticable à pied, même pour une séance de sport.

Les personnes âgées rencontrent d'autant plus de difficultés pour se déplacer au sein de cette île « toute voiture ».

Les chemins de traverse pour la circulation piétonne manquent d'entretien.

En bus, trop peu de certitude d'être à l'heure.

Les Abymes : l'urbanisation a tendance à s'étendre, ce qui laisse craindre des embouteillages importants sur l'ensemble du réseau routier à court terme, d'autant plus avec l'arrivée du nouveau CHU.

Développement économique

• Constats

Jarry est devenu une « bombe », une « souricière ». Une véritable « ville de Jarry » a été créée, au sein de laquelle la majeure partie de l'activité est centralisée, ce qui éloigne un certain public, n'ayant pas accès à la mobilité en voiture individuelle.

• Idées

Développer le covoiturage : de très nombreuses personnes font le même trajet domicile-travail quotidiennement et à peu près aux mêmes heures.

Idée pédagogique de bonus / concours à celui qui se déplacera en polluant le moins.

Ne plus laisser l'accès aux voitures en centre-ville et les remplacer par : des bus électriques, des trottinettes, etc.

Développer la circulation piétonne sécurisée pour mieux découvrir le territoire. Créer des chemins de traverse piétons qui ne soient pas seulement des trottoirs, afin de s'éloigner de la circulation automobile.

Le réseau de transport en commun se doit d'être compétitif par rapport à la voiture individuelle (efficacité). Il présente l'avantage de favoriser la mixité sociale (notamment dans le secteur pointois).

• Idées

Une économie répartie sur l'ensemble du territoire.

Créer une économie de proximité, ce qui sous-entend également le développement du télétravail. Cela aurait l'effet bénéfique de rompre l'élitisme et de renforcer la cohésion sociale.

Revenir aux jardins créoles et aux lolos : développement du partage ; du troc.

Développer des espaces de convivialité ; de partage de connaissance sur le territoire.

Équipements

- **Constats**

Les espaces et équipements existants sont relativement suffisant, mais ils manquent de valorisation ; d'animation ; de ressources affectées.

Espaces naturels, ruraux et agricoles

- **Constats**

Espaces ruraux : problématique du vieillissement de la population qui n'a que très peu accès à des lieux de soins médicaux et au numérique.

- **Idées**

Terrains modulables.

Valoriser les bibliothèques de l'agglomération.

- **Idées**

S'assurer de la transformation des produits qui poussent à foison sur le territoire public et dans les jardins privés (en lien avec l'Agropark). Faire le lien avec le lycée agricole pour valoriser les espaces verts de l'agglomération.

Créer des jardins partagés en ville pour favoriser de nouveau la transmission intergénérationnelle.

Créer également des jardins partagés à l'extérieur des villes (jardins pédagogiques par exemple).

Donner une place importante aux associations, notamment pour l'éducation à l'environnement auprès des enfants et des adultes.

Développer le tourisme durable.

Finaliser et valoriser le projet TAONABA.

Redéfinir les espaces ruraux, leur identité.

Favoriser l'implantation de maisons de santé dans les espaces ruraux.

Recenser le potentiel de chacun des espaces.

Préserver strictement les mares et canaux.

Reverdifier les espaces de stationnement.

Créer des espaces verts hors sol en centres-villes.

Diversifier les cultures maraîchères, du côté de Perrin notamment, en ne laissant plus toute la place à la canne à sucre, la banane.

Aménager les abords des cours d'eau tout en prévenant le risque d'inondation.

5.5.5 Compte-rendu des réunions publiques PAS

Réunion publique du 22/11/21 sur l'environnement, le littoral et les paysages

• Préoccupations exprimées par les habitants

Transports et mobilité quotidienne : Les habitants pointent la dépendance à la voiture, aggravée par les embouteillages chroniques à l'entrée de Jarry. Le manque de transports collectifs fiables et réguliers rend difficile la mobilité domicile-travail

Cadre de vie et végétalisation : La population exprime un fort attachement aux paysages et demande davantage d'espaces verts et de plantations en milieu urbain

Protection et valorisation du littoral : Plusieurs habitants ont évoqué l'importance de la préservation des espaces littoraux, et notamment des zones naturelles remarquables

Urbanisation et paysage : Les habitants craignent que l'extension urbaine de Baie-Mahault, notamment de Jarry, entraîne une perte d'identité paysagère et accentue les déséquilibres entre zones d'activités et espaces naturels

Ramassage des déchets : Le ramassage est jugé irrégulier, surtout dans les quartiers périphériques. Les dépôts sauvages persistent autour des zones industrielles et commerciales, nuisant à l'image et au cadre de vie

• Ajustements proposés du SCoT

Limiter l'artificialisation : Encadrer strictement l'urbanisation, notamment dans la zone de Jarry et protéger les mangroves et terres agricoles

Valoriser les paysages : Définir des règles architecturales et paysagères intégrant les vues sur la baie et la mangrove

Renforcer la trame verte et bleue : Développer la végétalisation urbaine et créer des zones tampons entre espaces industriels et zones résidentielles

Gestion des déchets : Mettre en place un plan spécifique incluant des points de collecte adaptés aux zones d'activités et aux quartiers périphériques

Mobilité durable : Développer une offre de transports collectifs plus régulière reliant les quartiers aux zones d'emploi de Jarry

Réunion publique du 26/11/21 sur l'eau et les risques

• **Préoccupations exprimées par les habitants**

Risque d'inondation et submersion : Forte inquiétude face aux inondations fréquentes et à la montée des eaux lors d'événements cycloniques ou de fortes pluies, notamment dans les quartiers comme Lauricisque

Dégradation des réseaux d'eau : Les coupures d'eau répétées sont jugées insupportables et accentuent le sentiment d'injustice sociale. La qualité de l'eau distribuée est aussi remise en cause par plusieurs participants

Changement climatique et chaleur urbaine : Les habitants constatent une hausse sensible des températures, aggravée par l'absence d'espaces verts en centre-ville

Cadre de vie et propreté urbaine : Le manque d'entretien des espaces publics, l'accumulation de déchets dans certains quartiers et la prolifération de nuisibles sont perçus comme une menace pour la santé publique

Transports et mobilité quotidienne : Les habitants dénoncent l'état des routes, la saturation de la circulation aux heures de pointe et l'absence de liaisons fiables en transport collectif

• **Ajustements proposés du SCoT**

Cartographie fine des zones à risque : Identifier les quartiers les plus vulnérables pour orienter les choix d'urbanisation et prioriser les aménagements de protection

Prévention des risques : Développer un dispositif de concertation et d'alerte pour les habitants riverains des zones portuaires et industrielles

Refroidissement urbain : Inscrire dans la requalification du centre-ville des centre-ville et centre bourg, la végétalisation des espaces publics, la création de zones d'ombre et l'utilisation de matériaux perméables

Gestion des déchets : Prévoir un plan avec des points de collecte de proximité et une lutte renforcée contre les dépôts sauvages

Mobilité urbaine : Développer un réseau de transport collectif adapté aux besoins quotidiens des habitants (horaires élargis, interconnexion entre communes), et favoriser les modes doux (piétons, vélos)

Réunion publique du 29/11/21 sur l'identité, les cohésions sociales et territoriales

La réunion publique sur l'identité et les cohésions sociale et territoriale n'a mobilisé que 4 participants. Elle a été maintenue, mais n'a pas généré de contributions ni d'échanges significatifs sur le thème mis en débat.

Réunion publique du 29/03/22 sur les équipements et le cadre de vie (habitat, propreté, paysage urbain)

• **Préoccupations exprimées par les habitants**

Forte dégradation du cadre de vie dans les centres-villes : perçus comme « triste » et en perte d'attractivité.

Problèmes majeurs de salubrité : gestion des déchets insuffisante, présence de rats, mauvaises odeurs, incivilités.

Vulnérabilité aux risques, notamment la montée des eaux et les débordements d'eaux pluviales dans plusieurs quartiers.

Dégradation du patrimoine bâti : logements anciens mal entretenus, risques incendie.

Insuffisance d'espaces publics de qualité, notamment pour les enfants (aires de jeux).

Accessibilité insuffisante pour les personnes âgées et les PMR dans l'espace urbain.

Place trop importante de la voiture dans un centre pourtant propice à la marche.

Inadéquation et vétusté des locaux associatifs et insuffisance des équipements.

Manque d'animation et de cohésion sociale, malgré un fort potentiel culturel.

Insécurité ressentie autour de certains parkings, notamment rue Lamartine.

Gestion des espaces verts insuffisante faute de moyens humains

• **Ajustements proposés du SCoT**

Renforcer les actions de réhabilitation urbaine et de requalification du centre-ville. des centre-ville et centre-bourg

Encourager une meilleure gestion des déchets et des actions de sensibilisation auprès des habitants.

Intégrer la résilience aux risques (montée des eaux, inondations) dans les projets urbains.

Développer davantage d'espaces publics conviviaux, sécurisés et accessibles à tous.

Soutenir la réduction de la place de la voiture (piétonnisation ciblée, parkings relais, navettes).

Favoriser la réhabilitation des dents creuses pour limiter les risques et revitaliser le tissu urbain.

Mieux accompagner la vie associative via des locaux conformes et adaptés.

Promouvoir des aménagements générant de la mixité sociale et intergénérationnelle.

Encourager des animations régulières pour renforcer le sentiment d'appartenance et le vivre-ensemble.

Réunion publique du 30/03/22 sur l'économie, les zones d'activités et la mobilité

- **Préoccupations exprimées par les habitants**

Déséquilibre territorial : centre-ville de Pointe-à-Pitre en déclin contrairement aux autres communes qui continuent de se développer.

Centres-bourgs jugés peu attractifs et nécessitant des actions de réhabilitation et dynamisation économique.

Mobilité quotidienne difficile : congestion importante, temps de trajets domicile-travail contraignants.

Attente d'un réseau de transports collectifs plus performant :

respect des horaires

voies réservées aux bus

accessibilité renforcée

Besoin de piétonnisation dans les centralités pour rendre les déplacements plus agréables.

Dégradation des espaces publics, demande de réaménagement (trottoirs, revêtements, végétalisation).

Patrimoine architectural local insuffisamment valorisé : disparition progressive de l'architecture traditionnelle créole.

Offre culturelle jugée insuffisante malgré un fort potentiel d'attractivité (Centre des Arts, place de la Victoire...).

Nécessité de renforcer l'attractivité du littoral tout en le préservant (Baie-Mahault, Lauricisque...).

Préoccupation forte face aux risques littoraux (montée des eaux, inondations à Jarry).

Problématiques de logement :

prix élevés

qualité et entretien des copropriétés

difficultés d'accession pour les jeunes actifs

Gestion des déchets encore perfectible : besoin d'amélioration du tri et de l'entretien du mobilier urbain.

Certain nombre d'espaces naturels majeurs (mangrove, Taonaba, friches) à protéger et mieux valoriser.

Demande d'espaces et d'animations nocturnes (marchés nocturnes, activités culturelles et de loisirs).

- **Ajustements proposés du SCoT**

Renforcement de l'armature commerciale et des centres-bourgs, avec objectifs de requalification urbaine.

Promotion de la mixité des fonctions dans les centralités pour soutenir l'activité économique locale.

Développement des mobilités alternatives et du TCSP / BHNS, incluant :

pôles d'échanges

parkings-relais

navettes centre-ville

Intégration de principes de piétonnisation ciblée et d'amélioration du cadre de vie dans les centralités.

Inscription de règles de qualité architecturale et paysagère dans les documents d'urbanisme.

Soutien à une programmation culturelle et événementielle structurante pour l'attractivité.

Orientation renforcée sur le développement durable du littoral et l'accessibilité des espaces naturels.

Prise en compte accrue des risques naturels dans les espaces économiques, notamment à Jarry.

Encouragement à la production de logements abordables et à l'amélioration du parc existant.

Mise en cohérence de la gestion des déchets avec les objectifs de qualité du cadre de vie.

Valorisation des atouts naturels du territoire comme supports d'identité et de développement économique.

Soutien aux projets structurants tels que l'Agropark, vecteur d'autonomie alimentaire et d'emplois.

Réunion publique du 31/03/22 sur le développement rural

- **Préoccupations exprimées par les habitants**

Cap Excellence est perçue comme un territoire globalement attractif et dynamique, mais avec des écarts persistants entre espaces urbains et zones rurales.

Forte attente en matière de réhabilitation et valorisation culturelle :

Centre des Arts et Cinéma La Renaissance considérés comme des équipements symboliques à rouvrir.

Vulnérabilité accrue face aux risques naturels :

besoins de prévention renforcée et d'information des habitants

risque d'inondation dans les Grands-Fonds aggravé par l'urbanisation et le comblement des mares

Préservation du modèle d'habitat traditionnel souhaitée ; inquiétudes sur la multiplication du logement collectif en zone rurale.

Attente d'une meilleure offre commerciale et de services de proximité dans les Grands-Fonds, au-delà des petits commerces existants.

Besoin d'une sécurisation des centres-villes et d'un meilleur entretien des espaces publics (propreté, végétalisation).

Amélioration des mobilités :

meilleure information sur les transports collectifs

augmentation de la fréquence des bus

aménagements sécurisés pour les piétons

Accès au numérique insuffisant dans les secteurs ruraux.

Besoin renforcé d'espaces verts aménagés et de lieux de vie conviviaux dans les centralités.

- **Ajustements proposés dans le SCoT**

Affirmation du rôle de la culture comme levier d'attractivité et de cohésion :

projet structurant autour de la réhabilitation des grands équipements culturels

Intégration de dispositions renforcées sur la prise en compte des risques naturels, notamment dans les secteurs exposés des Grands-Fonds.

Encadrement du développement urbain pour :

préserver les paysages ruraux

maintenir et valoriser l'habitat traditionnel

Soutien à la dynamisation des commerces et services de proximité dans les quartiers ruraux.

Orientation renforcée sur la requalification des centres-villes, incluant sécurité et amélioration du cadre de vie.

Mesures visant à favoriser les mobilités du quotidien :

confort d'usage des transports collectifs

continuités piétonnes sécurisées

Contribution à la réduction des fractures numériques par le développement des infrastructures adaptées.

Valorisation des centres-villes avec plus de végétalisation dans les aménagements urbains.

5.5.6 Prise en compte des contributions dans le PAS

Les contributions recueillies tout au long de la concertation ont largement nourri l'élaboration du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS). Les préoccupations exprimées par les habitants, ont été analysées et intégrées dans les orientations stratégiques, permettant d'ajuster les choix politiques au plus près des attentes locales.

Ainsi, les cinq axes structurants du PAS (Cadre de vie, Habitat, Économie, Mobilité, et Littoral) traduisent directement les enjeux identifiés : amélioration du quotidien et du cadre de vie, préservation des milieux naturels, développement équilibré des centralités, renforcement de l'économie locale, accessibilité pour tous et protection du littoral face au changement climatique.

Le PAS constitue ainsi la vision partagée du développement durable de Cap Excellence à l'horizon 2040, construite en cohérence avec les contributions du public et des partenaires associés.

PHASE DOO

Sont restitués ci-après les préoccupations majeures exprimées par les participants aux 6 réunions publiques relatives au DOO, organisées entre le 23 avril et 21 mai 2025, et les ajustements idoines réalisés sur le document pour tenir compte de ces contributions.

Ces réunions intervenant en phase d'élaboration du DOO, les échanges ont principalement porté sur des ajustements ciblés du projet (prescriptions, recommandations, traduction réglementaire des orientations).

5.5.7 Compte-rendu des réunions publiques DOO

- **Consommation foncière et paysage urbain**

De nombreux participants ont exprimé une inquiétude face à une urbanisation perçue comme rapide et diffuse.

« On construit partout », résume un habitant, redoutant la disparition des terres agricoles et des espaces naturels.

L'uniformisation des centralités par l'implantation d'enseignes nationales est perçue comme un effacement de l'identité locale.

- **Mobilité et stationnement**

Le stationnement en centre-ville est jugé insuffisant, constituant un frein à la fréquentation des commerces (« Pas de parking = pas de business »).

Des avis divergents émergent sur les limitations de circulation automobile en cœur de ville : mesure protectrice pour certains, punitive pour d'autres.

Les transports collectifs sont considérés comme peu fiables et insuffisamment sécurisés, notamment pour les publics vulnérables.

Le trafic lié aux écoles génère des congestions majeures aux heures de pointe.

Le « dernier kilomètre » logistique engendre des surcoûts, d'où des propositions d'horaires dédiés aux livraisons.

- **Habitat et cadre de vie**

Les habitants souhaitent des constructions inspirées de l'architecture créole : ventilation naturelle, qualité d'usage, adaptation au climat.

Les besoins suivants ont été soulignés : logements de grande taille adaptés aux familles élargies et au maintien à domicile, rééquilibrage du logement social selon les territoires, développement de logements intermédiaires pour les jeunes actifs, revitalisation des cœurs de villes et accompagnement financier renforcé à la rénovation.

- **Économie**

Diversification touristique au-delà du modèle balnéaire : tourisme vert, culturel, d'affaires, de santé...

Soutien aux filières locales (agriculture, artisanat, économie bleue).

Accompagnement des TPE et commerces de proximité, avec des loyers adaptés et des espaces appropriés.

Promotion d'un tourisme durable fondé sur la mise en valeur du patrimoine.

- **Littoral**

Protection renforcée des secteurs exposés à l'érosion et à la montée des eaux,
Valorisation des accès au littoral, jugés insuffisamment visibles ou aménagés.

- **Environnements et risques**

Les enjeux climatiques et naturels sont au cœur des préoccupations :
gestion de l'eau et des déchets à optimiser,
prise en compte systématique des risques naturels,
lutte contre les îlots de chaleur urbains.
Ensemble des contributions issues des réunions publiques organisées sur le DOO.

5.5.8 Prise en compte des contributions dans le DOO

Les observations recueillies lors des réunions publiques ont largement contribué à l'ajustement du Document d'Orientations et d'Objectifs, confirmant et renforçant les choix stratégiques du SCoT. Les propositions formulées ont notamment permis de préciser les conditions de mise en œuvre des orientations concernant la sobriété foncière, la mobilité durable, l'habitat, le développement économique et la transition environnementale.

- **Sobriété foncière renforcée**

Le DOO met désormais un accent particulier sur la gestion économe de l'espace par la densification maîtrisée des tissus existants, la requalification et le recyclage du foncier, ainsi que la préservation des espaces agricoles et naturels. Ces dispositions répondent aux inquiétudes exprimées face à une urbanisation diffuse et à la disparition des paysages identitaires.

- **Mobilité multimodale et sécurisée**

Les contributions ont conduit à intégrer des mesures renforcées pour développer les transports collectifs, améliorer leur sécurité et leur accessibilité, ainsi qu'à clarifier les stratégies de stationnement dans les centralités. Le DOO met également l'accent sur le développement de la multimodalité, en encourageant le développement du TCSP, les liaisons mer-terre, la mobilité douce et les modes alternatifs, afin de favoriser des déplacements plus durables et mieux connectés sur l'ensemble du territoire.

- **Habitat diversifié et valorisation du patrimoine**

Le document encadre la production d'une offre de logements diversifiée, incluant des logements intermédiaires adaptés aux jeunes actifs et des typologies plus spacieuses, tout en encourageant l'adaptation au vieillissement. L'identité architecturale créole, la qualité du cadre bâti et l'accompagnement à la rénovation en cœur de ville sont davantage valorisés.

- **Protection renforcée du littoral**

Le DOO précise la prise en compte des aléas d'érosion et de submersion marine, avec une meilleure maîtrise de l'urbanisation et des actions de restauration écologique, notamment en mangrove. Il garantit par ailleurs le maintien et l'amélioration des accès publics au littoral.

- **Économie locale et résiliente**

L'accompagnement des petites entreprises et du commerce de proximité est conforté, de même que la diversification touristique (culture, nature, affaires, santé) et le soutien aux filières locales (agriculture, artisanat, économie bleue). Ces choix visent à consolider un modèle économique plus durable et ancré territorialement.

- **Évolution spécifique d'une prescription**

À la suite d'une remarque formulée lors de la dernière réunion publique tenue à Baie-Mahault (Centre Culturel Gérard Lockel – Foyer de Belcourt), la prescription n°132 relative aux circuits courts et à l'optimisation logistique des centralités a été révisée.

L'argument selon lequel les centralités actuelles ne permettent pas l'organisation d'une chaîne logistique finale en raison du manque d'espaces de stockage, la logique de flux tendu étant privilégiée, a été entendu.

La prescription 132 est ainsi transformée en recommandation.

- **Transition écologique et résilience**

Les contributions ont permis d'enrichir les mesures liées à l'adaptation au changement climatique : gestion intégrée de l'eau, végétalisation des zones urbaines, réduction des îlots de chaleur, développement des énergies renouvelables compatibles, prévention des risques naturels et technologiques.

5.6 SÉMINAIRES, GROUPES ET ATELIERS THÉMATIQUES ÉLUS

La restitution faites à l'issue des ateliers thématiques du 15 octobre 2019 synthétise les contributions portées par les élus dans les différents temps de concertation qui leur ont été consacrés, lors des phases diagnostic, PADD puis PAS.

Ces contributions ont été essentielles pour la définition du PADD, puis pour sa traduction en PAS ; elles ont constitué le socle de l'expression de la vision politique et de la définition de la stratégie territoriale qui ont présidé aux phases postérieures d'élaboration du SCoT.

- **Agriculture**

Les zones rurales perdent peu à peu de leur valeur de production agricole, pour devenir des zones habitées au cœur desquelles de petites polarités se dessinent, esquissant une petite économie urbaine de proximité.

La volonté des élus est que le territoire rural se retrouve à travers ses valeurs fondamentales d'espace agricole et ne se transforme pas en espace tendant vers une identité urbaine.

Les espaces ruraux et agricoles doivent être préservés de cet habitat diffus pour conserver leurs identités et être promus à travers leurs valeurs intrinsèques d'espace de production mais également d'espace de promotion. Au-delà de leur activité propre, il s'agit aussi de favoriser un élargissement d'activités aux agriculteurs à travers des gîtes, tables d'hôte, ..., ce que permet la loi s'ils sont agriculteurs. Ce développement de l'agritourisme est souhaité mais ne doit concerner que les agriculteurs en zones agricoles.

Dans cette perspective, il est donc essentiel d'assurer une protection stricte de la sole agricole et de conserver les secteurs agricoles et ruraux en zone agricole réglementaire, au niveau des PLU, faisant ainsi des agriculteurs des acteurs majeurs de leur développement, privilège qu'ils perdraient en zones urbaines où les possibilités de construire sont ouvertes à tous les propriétaires fonciers.

Le mitage et l'inflexion des grandes productions agricoles face à la poussée urbaine ont favorisé une déstructuration de la structure foncière agricole qui a été délaissée au profit de logiques spéculatives. Le constat est qu'une nouvelle économie agricole pourrait être promue sur la base de productions maraichères très largement déficitaires en Guadeloupe, mais aussi en favorisant des cultures de substitution comme des plantes utilisées en parfumerie : vetiver, ambrette, ylang-ylang.

Cette reconquête des terres agricoles suppose donc d'avoir des logiques d'actions extrêmement offensives pour éviter que le foncier n'échappe à sa destination initiale et de mettre en place des systèmes qui permettent de libérer le foncier au profit des agriculteurs (ex GFA).

- **Économie urbaine**

La dépréciation des villes a conduit à une dilution des expressions économiques et urbaines vers les périphéries et les espaces ruraux ; cette dynamique centrifuge doit être inversée, notamment par des incitations fiscales favorisant de réinvestir la ville.

Une évidence : lutter ou infléchir certaines dynamiques jugées malheureuses qui ont conduit à la dévitalisation des centres constitués

Le développement économique doit s'inscrire dans le respect des valeurs du territoire, de son identité et de son échelle

Les centres-villes sont moribonds face au développement des zones d'activités et centres commerciaux encouragé aux dépens des centres urbains constitués. Économie urbaine : incitation fiscale pour protéger les villes

- **Tourisme**

Le tourisme apparaît comme un vecteur puissant de développement économique qui peut être décliné de façon plurielle sur un territoire dont la richesse des valeurs et des équipements doit favoriser un nouvel épanouissement :

Promotion des valeurs patrimoniales, raconter le territoire

Valoriser la destination croisière de la ville pour inviter les touristes à visiter le territoire (et pas seulement la ville de Pointe-à-Pitre) suppose des relais en termes de transport. Chercher à donner de la profondeur aux valeurs touristiques du territoire.

Renforcer la promotion culturelle du territoire

Tourisme vert (en lien avec l'AgroPark) : suppose d'assurer la préservation des valeurs naturelles et paysagères -> cheminements, randonnée

Tourisme de santé à développer en lien avec le nouveau Pôle de Santé (Tepscan, nouveau CHU).

Orienter discours vers Hôtels-Hôpitaux.

Favoriser tourisme d'affaires, de séminaires et de congrès (échelle Caraïbe). La réhabilitation de l'ancien aéroport en centre de congrès est ainsi proposée. Dans cette logique de développer le tourisme d'affaire, la réalisation d'un hôtel autour de l'aéroport apparaît comme fondamentale.

Évènementiel : le carnaval est désormais bien valorisé et doit constituer un vrai vecteur de tourisme en Guadeloupe. Dans le même esprit, Cap Excellence envisage de développer des manifestations sportives internationales, supposant des structures d'hébergement adaptées (y compris de standing), des moyens de transport, ...

- **Marketing territorial**

La promotion économique d'un territoire s'organise et se structure ; cela suppose que les actions publiques menées sur le tissu urbain intègrent ces préoccupations : à côté de la rénovation urbaine, mettre en place une politique de rénovation patrimoniale.

Mettre en place une politique de promotion des valeurs du territoire : patrimoine, valorisation des valeurs patrimoniales (Ali Tur...)

• Développement urbain

Les thématiques de l'occupation spatiale, de la mobilité, de l'accessibilité, mais surtout de l'habitat et du peuplement ont été abordées. Ce sont toutefois la revitalisation des centres constitués et, l'un de ses corollaires, l'attractivité touristique et résidentielle, traitées essentiellement par le prisme de l'évolution de la ville de Pointe-à-Pitre, qui ont concentré l'attention des participants.

En propos liminaires à l'atelier, et au titre des considérations générales et transversales, les participants ont insisté sur :

La nécessaire cohérence à observer entre les PLU et le SCOT. Certains préconisent de chercher les dénominateurs communs aux PLU des trois villes pour les traduire dans le SCOT. D'autres rappellent que les PLU devront être conformes au SCOT et qu'il conviendra certainement de les modifier ;

L'agglomération est une échelle de gouvernance de plus en plus prégnante et pertinente ; de plus en plus de politiques publiques (renouvellement urbain, urbanisme, police,...) s'envisagent ou s'envisageront, à terme, à l'échelle intercommunale ;

Il faut reconnaître la centralité de Cap Excellence, en termes d'équipements et d'activités ; si son rayonnement caribéen fait débat, son rôle de locomotive de la Guadeloupe ne fait aucun doute ;

Il convient de distinguer l'agglomération en termes urbains et l'agglomération en termes administratifs ; la diffusion de la centralité s'opère désormais au-delà des limites territoriales de Cap Excellence, au-delà même des communes de la première couronne, dans une aire urbaine qui englobe aujourd'hui Le Lamentin, Goyave, Morne-à-l'Eau...

Les participants comparent les dynamiques à l'œuvre à Cap Excellence avec celles observées dans d'autres collectivités de l'archipel ; le Moule et Petit-Bourg sont cités, à certains égards, en exemples ;

Les participants soulignent la nécessité d'instiller une dose de prospective dans les réflexions en cours ; les travaux d'élaboration du SCOT ne sauraient faire l'économie de considérations sur le devenir des EPCI en Guadeloupe, ni sur l'évolution des modes de production et de consommation dans l'archipel.

• Peuplement urbain

Les élus qui ont pris part aux ateliers estiment qu'il faut limiter la croissance démographique de l'agglomération ; une cible de 100 000 à 120 000 habitants leur semble une cible raisonnable.

Les réflexions sur la démographie doivent tenir compte du vieillissement de la population et, ce faisant, des nouveaux besoins qui se développent sur le territoire.

Elles ne peuvent être dissociées de l'analyse des causes de l'émigration des jeunes générations et des incitations possibles au retour au pays pour les jeunes actifs ; quelles perspectives pouvons-nous offrir à nos jeunes en Guadeloupe et singulièrement dans son agglomération centre ?

Ces réflexions doivent également prendre en compte l'évolution des populations étrangères, en situation régulière ou non, sur le territoire communautaire. Ces afflux réguliers et méconnus de migrants faussent les statistiques officielles : de ce fait, il n'est pas possible d'évaluer avec exactitude le nombre des résidents de Cap Excellence.

La politique de l'habitat doit traiter en priorité l'insalubrité, qui demeure une problématique dans l'agglomération, et donner des orientations sur le logement social, en termes de localisation spatiale, de mixité sociale, de diversité des produits... .

- **Restitution des centres constitués - Attractivité touristique et résidentielle**

Les participants font le constat partagé d'un déclin, d'une perte d'attractivité et d'une paupérisation de Pointe-à-Pitre. Certains reconnaissent entretenir « une relation affective avec la ville ».

Les causes de cette évolution négative sont multiples ; elles tiennent à des facteurs inhérents à la géographie de la ville (petit territoire), mais aussi aux choix politiques (ex : concentration de logements sociaux dans le centre) et économiques (relocalisation des opérateurs économiques et des familles bourgeoises, « le gras de la ville a été perdu ») réalisés ces dernières décennies. Par bien des aspects, ce déclin pointois décrirait une trajectoire prévisible au regard de ces paramètres, mais singulière dans la Caraïbe insulaire.

Les participants expriment l'ambition commune de « ramener PAP au cœur de l'agglomération ». Pour autant, la solidarité qui doit s'exprimer au sein du bloc communal en faveur de PAP ne doit pas occulter, ni se faire au détriment des besoins des deux autres villes de Cap Excellence.

Les leviers qu'il conviendrait d'actionner pour initier la revitalisation de la ville de PAP sont, pêle-mêle : la sécurité des personnes et des biens, la reconquête des friches (à l'instar de celle à venir du CHU), la réfection des façades, la valorisation des monuments, la reprise des trottoirs, la lutte contre les nuisibles, la prévention et la gestion des inondations, l'animation territoriale.

La question des responsabilités et de la division du travail a été abordée lors de l'atelier. Cette répartition entre la ville et l'EPCI doit s'opérer au regard des compétences et des moyens de chacun. Il est essentiel de convier d'autres partenaires au tour de table : le projet Karukera Bay, porté par le GPMG, s'inscrit dans cette logique.

Pour finir, les participants ont échangé sur la vocation future de Pointe-à-Pitre, sans qu'un consensus ne se dégage du débat ; pour certains, il s'agit de prendre acte de la mutation du territoire, d'affirmer une nouvelle identité (ex : PAP, ville universitaire) et de tenter d'infléchir les habitudes des opérateurs commerciaux. Pour d'autres, il faut revenir aux recettes qui ont fait le succès de la ville, à l'authenticité de son expérience commerciale et patrimoniale. Cette réflexion sur la vocation et l'éventuelle spécialisation du pôle pointois doit prendre en compte l'ensemble du territoire, pas seulement le centre-ville. Le littoral de la Sortie Sud Est pourrait s'inscrire dans une perspective de développement qui lui serait propre. Dans tous les cas, le patrimoine et la valorisation du label Ville d'Art et d'Histoire représentent un support privilégié de la redynamisation et de l'attractivité de la PAP.

- **Protection des milieux naturels**

La protection des milieux notamment en zone de mangrove n'exclut pas les concessions d'exploitation agricole, à condition qu'elles ne supposent pas de traitements phytosanitaires, qu'elles soient maîtrisées, contrôlées pour ne pas générer de pollution dans le milieu naturel (ex : madère).

La situation des ZAE sur Baie-Mahault au contact des zones de forêt marécageuse et de mangrove favorise leur extension sur le milieu naturel ; c'est le cas notamment sur Jarry, Moudong, Beausoleil, La Jaille.

S'exprime une volonté affirmée de préserver les espaces de mangrove.

A l'instar des secteurs économiques de Jarry dont le développement diffus et progressif rogne insidieusement sur la mangrove et autre forêt marécageuse, la surveillance des zones naturelles est souhaitée pour qu'elles ne reculent plus face aux remblais qui se sont succédé au cours de ces dernières années. L'extension des remblais récemment produite est insupportable et menace le fonctionnement naturel et hydraulique, à l'instar des espaces naturels qui s'effacent entre la rue Thomas Edison (Impasse Fournier) et la rue Alfred Lumière.

Le souci de préserver l'environnement suppose également de porter une attention particulière aux différentes activités qu'on y autorise et aux sources de pollution potentielles qu'elles peuvent générer : les activités liées à l'automobile (ateliers de réparation, ateliers de peinture, casses, ...) constituent de ce point de vue, des inquiétudes fortes quant aux pollutions qu'elles peuvent générer.

Des situations de confiscation d'accès au littoral apparaissent notamment sur le secteur d'Arnouville ou les stratégies mises en place visent à privatiser complètement un espace, le littoral, dont l'accès doit rester public.

Des préconisations visent à rétablir la régularité de la vocation et l'intégrité de l'espace public :

La remise en l'état des situations remblayées

La mise en place de moyens de coercition : faire lourdement payer les pollueurs et les situations de remblais ; ne pas régulariser les situations bâties sur des espaces de remblais sauvages, mais les remettre en cause.

Un service de police environnementale doit être créé à travers le recrutement de gardes du littoral assermentés

Un inventaire des zones illégalement occupées a été réalisé par la commune de Baie-Mahault ; il constitue un préalable aux actions à mener pour la restauration des espaces souillés ou remblayés.

En marge de la coercition, des actions de promotion doivent permettre de sensibiliser aux valeurs du territoire. L'ouverture de chemins de randonnée, en plus de permettre la découverte des espaces, favorise un sentiment d'appropriation des milieux par les randonneurs et crée de fait un auto-contrôle face aux actions de dégradation qui pouvaient jusque-là s'organiser.

Des actions de sensibilisation à l'histoire et à la connaissance du territoire sont d'ores et déjà menées notamment autour du thème des mares, pour sensibiliser à leurs intérêts et inciter à leur réhabilitation.

Inventaire « J'ose la nature »

- **Protection des milieux agricoles**

En marge des espaces urbanisés, la protection des espaces naturels, ruraux et agricoles participent de la même logique

L'expression d'un véritable projet agricole à l'échelle de la communauté d'agglomération de Cap Excellence permettrait d'affirmer et de valoriser des espaces à travers leur vocation de production en interface d'espaces naturels dont ils garantiraient mieux le maintien et l'intégrité.

La définition d'un projet agricole est une priorité sur le territoire de Cap Excellence où la production agricole est beaucoup trop faible, à l'instar du territoire guadeloupéen.

Le maintien de deux secteurs agricoles apparaît particulièrement intéressant : Dupuy- Birmingham & Belle-Plaine.

La perception du territoire agricole doit évoluer, puisqu'il est d'abord un espace de production économique qui doit profiter de la modernité en permettant la construction de corps de ferme, de bâtiments techniques sur le terrain exploité qui doit profiter d'un niveau d'équipement adapté en réseaux : eau, électricité, couverture numérique, notamment.

Une évidence qui mérite sans doute d'être rappelée, l'optimisation de la production passe par la préservation des espaces agricoles.

La politique agricole a cherché à sanctuariser des espaces agricoles à travers les GFA, qu'il ne faut plus remettre en cause, comme dans un passé récent sur Belle Plaine avec le développement aéroportuaire et sur Perrin avec l'installation du nouveau CHU. Il convient de ne pas se contenter de cette sanctuarisation mais d'interroger les espaces agricoles hors GFA, dont le potentiel agronomique est réel et qui peuvent être remobilisés pour développer une agriculture de proximité.

L'altération des valeurs naturelles des Grands-Fonds est un vrai sujet dont il faut poser la question de la préservation à une échelle qui dépasse les limites de Cap Excellence puisque le massif des Grands-Fonds concerne cinq communes et trois communautés de communes (CANGT, CARL & Cap Excellence). Cette appréhension d'une unité morphologique qui s'impose et s'appréhende au-delà des seules limites administratives est un vrai sujet qui pose aussi la question de sa gouvernance si l'on veut maintenir sa dimension identitaire et préserver ses valeurs patrimoniales fortes (naturelles, paysagères, historiques, ...).

En complément des ateliers thématiques menés avec les élus, les webinaires d'orientations stratégiques, organisés en période de crise sanitaire, ont apporté un éclairage décisif sur les besoins émergents du territoire.

Ils ont notamment permis de renforcer la prise en compte des dimensions suivantes dans les travaux du SCoT :

- Autonomie alimentaire, à travers un soutien renforcé aux filières agricoles locales ;
- Structuration et montée en capacité de la filière santé, afin d'améliorer la résilience du territoire face aux crises sanitaires ;
- Transition numérique, devenue essentielle pour le développement économique, les mobilités, l'emploi, l'accès aux services et la continuité éducative.

Ces apports ont ainsi consolidé les orientations du Projet d'Aménagement Stratégique et permis de mieux anticiper les enjeux contemporains du territoire.

Dans le cadre de l'élaboration du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), plusieurs temps d'échanges ont été spécifiquement organisés avec les élus communautaires et communaux.

Le séminaire de lancement du DOO, qui s'est tenu le 14 juin 2024, a permis de poser les fondements méthodologiques du document et d'aborder les questionnements autour de la trajectoire ZAN, du DAACL et de la loi littoral.

Les élus ont notamment souligné la nécessité d'affirmer une stratégie économique structurante à l'échelle intercommunale, ainsi que le besoin de clarifier les modalités de mise en œuvre de la loi Littoral.

Ces échanges ont conduit à renforcer les travaux autour du Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL) au sein du DOO, ainsi qu'à engager la réalisation d'une cartographie spécifique consacrée à la traduction du volet littoral.

Le cycle de webinaires thématiques, organisé du 24 au 27 septembre 2024, a permis de recueillir des observations ciblées sur la traduction réglementaire des orientations du PAS dans le DOO.

Les attentes formulées portaient principalement sur la cohérence à assurer entre protection des espaces et développement économique, préservation des espaces naturels, intégration de prescription avec la trame noire, ainsi qu'une prise en compte des mobilités durables.

En réponse à ces contributions, les orientations et prescriptions du DOO ont été ajustées afin de consolider la sobriété foncière, de renforcer le lien entre habitat et environnement, de mieux prendre en compte les continuités écologiques, et de consolider le volet mobilités en y intégrant des conditions d'aménagement plus exigeantes.

5.7 RÉUNIONS DE TRAVAIL PPA

Les réunions de travail conduites avec les Personnes Publiques Associées (PPA) ont constitué un volet essentiel de la démarche de concertation institutionnelle. Elles ont permis d'assurer un pilotage élargi et un suivi continu de l'élaboration du SCoT, garantissant la cohérence du projet avec les politiques publiques en vigueur et les documents de planification de rang supérieur. Organisées sous forme de séances bilatérales ou multilatérales, ces réunions visaient à valider progressivement les orientations du projet de SCoT, tout en recueillant les observations techniques des partenaires.

Les travaux conduits avec la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) ont permis de fiabiliser les données mobilisées et d'aboutir à l'actualisation du diagnostic territorial et du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS).

Les échanges avec la Région Guadeloupe ont porté sur la méthodologie d'application de la trajectoire Zéro Artificialisation Nette (ZAN), la cohérence des orientations du SCoT avec le SAR (en cours de révision), ainsi que l'adaptation du Volet Littoral et Maritime (VLM), en tenant compte du fait que le SCoT est valant SMVM. Ces travaux ont contribué à garantir une articulation claire entre les objectifs régionaux et les réalités locales, notamment en matière de consommation d'espace et de gestion du littoral.

Enfin, la réunion des Personnes Publiques Associées du 2 juillet 2025 a marqué une étape de validation collective du projet de DOO. Cette rencontre, à laquelle participaient notamment la CCI, l'Office de l'eau, le SMT, la DEAL et la Région Guadeloupe, a permis :

- d'actualiser les données relatives à la trame bleue et verte et aux composantes environnementales du territoire ;
- d'intégrer les observations liées aux conditions d'implantation des entreprises et à la planification économique ;
- de renforcer la prise en compte du Transport Collectif en Site Propre (TCSP) et des mobilités alternatives dans les orientations du DOO.

Ces concertations institutionnelles ont permis d'assurer la cohérence globale du SCoT avec les politiques sectorielles (économie, environnement, mobilité) et de consolider la crédibilité réglementaire du document avant son arrêt.



Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Novembre 2025

